44e ANNÉE. — N° 132

VENDREDI 18 NOVEMBRE 1904.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre **50 centimes** à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | **L. BONNET, Rédacteur en chef**

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Les incapacités électorales

Les nationalistes s'indignent fortement parce qu'à la suite de son inqualifiable agression, M. Syveton, est menacé en cas de condamnation, à l'emprisonnement et cette condamnation apparaît comme certaine, de perdre ses droits électoraux. Les nationalistes ont attendu bien longtemps pour s'apercevoir de la sévérité, souvent excessive de la loi. Il faut rendre, au contraire aux républicains cette justice que bien avant que le trésorier de la Patrie Française ne se livrât à ses odieuses incartades, ils se préoccupaient de modifier le décret de 1852 qui règle les incapacités électorales.

En 1898 M. Morlot, député de l'Aisne prenait l'initiative d'une proposition de loi dans ce sens, et, dans l'intéressant exposé des motifs qu'il présentait à l'appui de sa proposition, il soulignait que nous avions eu tort de conserver la longue liste des incapacités électorales établies par le gouvernement dictatorial de Louis Bonaparte et de ne pas nous être soucié des excès qu'elle renferme et des abus qu'elle est susceptible d'entraîner. Il déclarait qu'il serait à l'honneur de la République de substituer au régime de 1852 une législation plus libérale qui protégeât efficacement les citoyens aussi bien contre les excès de zèle des agents de l'autorité que contre les conséquences exagérées pouvant résulter des mêmes délits.

La commission à l'examen de laquelle fut renvoyée la proposition de M. Morlot, conclut à son adoption et M. Bienvenu-Martin fut chargé de présenter un rapport favorable. Il est fâcheux que la discussion ne soit pas venue en séance publique. M. Morlot reprend sa proposition. Espérons que cette fois on aboutira. Il est incontestable que la législation existante est excessive et, sans vouloir préciser tous les points sur lesquels il apparaît que l'état actuel des choses doive être modifié, est-il admissible par exemple que la mutilation d'un arbre ou la destruction d'une greffe puisse entraîner la privation des droits politiques ? Ainsi le veut cependant le décret de 1852. La perte des droits politiques ne peut se comprendre que par des fautes graves, pour un crime. M. Jaurès, a indiqué l'autre jour, à la tribune qu'au lendemain du jugement qui atteindra M. Syveton, car il ne lui paraissait pas convenable en agissant de suite de paraître légiférer pour une personnalité, il demanderait à la Chambre de supprimer les abus qui résultent du décret de 1852. Cette fois il semble que tous les partis seront d'accord. M. Morlot a bien fait de reprendre sa proposition si étudiée. De la sorte il simplifiera de beaucoup la besogne du législateur et il aura dans une très large mesure contribué à faciliter la tâche de ceux qui souhaitent une modification de la loi dans un sens libéral.

C. R.

Chambre des Députés

Séance du 15 novembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion du budget de l'instruction publique.

M. Grosjean veut à tout prix revenir sur les fiches dont a parlé M. Guyot de Villeneuve : il se plaint de ce qu'aucune mesure n'a été prise contre le colonel Jacquet et le colonel Sarrail.

M. Brisson relève vivement les méchants propos du nationaliste Grosjean en déclarant que la nomination du commandant Sarrail ne regarde pas le gouvernement.

M. Grosjean parle alors du professeur du lycée de Gap compris dans la liste des noms lue à la Chambre par Guyot de Villeneuve : il demande quelle sanction sera infligée à ce professeur ainsi qu'à l'inspecteur d'académie de Poitiers et à M. Debierre, professeur à la Faculté de médecine de Lille.

M. Chaumié répond qu'il a fait une enquête et qu'il a déplacé le professeur de Gap.

M. Carnaud déclare qu'il connaît des instituteurs réactionnaires qui ont dénoncé des instituteurs républicains : du reste, sous Méline, M. Leygues a frappé des instituteurs républicains.

M. Constant demande la suppression des notes secrètes en ce qui concerne les membres de l'enseignement : cette motion sera discutée au moment où viendra la loi des finances.

M. Constant demande qu'un décret réglemente l'accession des répétiteurs aux fonctions de professeurs adjoints.

M. Rabier explique que la réforme du répétitorat est appliquée dans 60 lycées.

M. Ribot demande quelques explications sur les résultats qu'a donnés la récente réforme de l'enseignement secondaire.

M. Chaumié répond que les résultats sont bons et que les craintes manifestées au sujet de l'enseignement classique n'ont pas été justifiées.

Les chapitres 62 et 63 sont votés.

M. Poisson parle en faveur de la laïcisation des lycées ; M. Dejeante demande la suppression des aumôniers.

Cet amendement combattu par le ministre est repoussé.

Une motion de M. Sarraut tendant à accorder l'indemnité de logement aux répétiteurs de Paris, de la Seine et de la Seine-et-Oise est adopté.

Une motion de MM. Aldy et Constans tendant à relever le traitement des répétiteurs est adopté.

Les chapitres 64 à 72 sont votés. Après diverses observations sur les collèges de filles communaux, le budget de l'enseignement secondaire est voté.

Le budget de l'enseignement primaire porte un supplément de 6 millions en vue de l'amélioration de la situation de certaines catégories d'instituteurs.

Le commissaire du gouvernement combat ce relèvement en invoquant l'état des finances.

Mais ce supplément est voté.

Sénat

Séance du 15 Novembre 1904

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Au début de la séance, le président prononce l'éloge funèbre de M. Wallon.

Il propose ensuite de lever la séance en signe de deuil.

M. Delcassé dépose le projet de loi approuvant la convention franco-anglaise relative au Siam, au Maroc et à Terre-Neuve.

La démission du général André

Mardi matin, M. Combes, président du Conseil, recevait du général André une lettre par laquelle celui-ci l'informait qu'il se retirait du ministère.

M. Combes ne put faire revenir le général André sur sa décision, dictée par l'écœurement de voir ses anciens amis et collaborateurs, mener contre lui une campagne violente ; en outre, le général est très fatigué.

La démission du général André a produit une vive impression.

A Cahors, cette nouvelle connue à 7 heures du soir par une dépêche reçue et communiquée par le *Journal du Lot*, a tout d'abord surpris ; mais l'impression fut vite calmée lorsqu'on apprit que le successeur du général André était M. Berteaux.

M. BERTEAUX

M. Berteaux est député de la première circonscription de Versailles depuis 1893. Il a été rapporteur du budget de la guerre et membre du comité consultatif des chemins de fer de 1902.

M. Berteaux fait partie de l'extrême gauche radicale-socialiste.

D'un esprit très cultivé, et imbu d'idées nettement républicaines, M. Berteaux est d'une très grande compétence dans toutes les questions militaires.

Si les réactionnaires se félicitent du départ du général André, si les officiers factieux ont cru un instant pouvoir recommencer impunément leurs exploits, ils se sont trompés ; avec M. Berteaux, ils n'ont pas gagné au change.

Les intentions du nouveau ministre sont d'assurer la sécurité des officiers républicains et d'exiger de tous les autres le plus grand loyalisme.

* * *

Le *Journal officiel* publie le décret suivant :

« Le président de la République française décrète :

» Article premier. — M. Berteaux, député, est nommé ministre de la guerre, en remplacement de M. le général André, dont la démission est acceptée.

» Article 2. — Le président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait à Paris, le 15 novembre 1904.

» Emile LOUBET.

» Par le président de la République :
Le président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur et des Cultes,
Emile COMBES. »

LE PÉTROLE HUMAIN

Depuis le temps de saint Nicolas, les bouchers ont une mauvaise réputation.

On n'a pas oublié, en effet, le fait historique qui se rattache à la mémoire de cet aimable saint, et comment il rendit la vie à trois pauvres petits enfants, qu'un boucher sans cœur et sans âme avait mis à saler, ni plus ni moins que du porc frais.

Dans ma jeunesse, on m'a conté l'antique histoire d'un autre boucher qui assommait, non loin de sa demeure, les voyageurs isolés, puis confectionnait avec leurs détritus de délicieux petits pots de graisse, dont les amateurs se léchaient les doigts.

J'avoue que le récit des forfaits de ce boucher, sans diminuer mon horreur pour l'assassinat alimentaire auquel il se livrait, m'a souvent fait faire de sérieuses réflexions sur l'importance que pourrait avoir, au point de vue de l'alimentation publique, l'utilisation des êtres chers que nous perdons, autant qu'ils ne succomberaient pas à des maladies contagieuses.

J'entends déjà une foule de lecteurs protester contre ce qui leur semble un défaut de bon goût et une plaisanterie inconvenante.

Mes lecteurs ont le plus grand tort de s'emballer si vite, d'autant plus qu'ils me donnent ainsi des doutes sérieux sur l'étendue de leurs connaissances littéraires.

Comment ne savent-ils pas que cette idée ne m'appartient guère ?

Ells fut émise, pour la première fois, par un homme qui avait également beaucoup d'esprit, un certain Swift, connu par la publication des *Voyages de Gulliver*.

Ce Swift possédait un cœur excellent.

Attendri par la malheureuse situation des Irlandais, qui ne parvenaient pas à nourrir leurs enfants, il découvrit, dans l'extrême sensibilité de son âme, un moyen sûr pour leur venir en aide.

Il proposa, tout simplement, l'envoi au marché des petits enfants des Irlandais dont la chair fine et blanche ne pouvait manquer d'être un régal délicat pour les gourmets anglais.

De cette façon les Irlandais n'avaient plus à s'occuper de leurs enfants, et ils recevaient une somme d'argent qui leur permettait de faire honneur à leurs petites affaires.

Encore une fois, mes lecteurs n'ont donc pas le droit de me reprocher une idée si simple, si pratique et d'un intérêt si général.

Mais nous ne sommes pas encore parvenus à un état de civilisation assez avancé pour qu'on puisse envisager sérieusement, et sans soulever des objections indignées, la question si intéressante de l'anthropophagie posthume. Attendons des jours meilleurs.

Toutefois, et c'est bien le cas de dire que de la discussion jaillit la lumière, nous pourrions tirer profit de l'exemple du boucher aux petits pots de graisse, en utilisant les résidus gras des corps humains pour la confection du pétrole.

Longtemps on a agité la question de savoir d'où provenait le pétrole qui jaillit des entrailles de la terre, et, naturellement, les savants n'avaient pu parvenir, jusqu'à présent, à se mettre d'accord sur ce point capital.

Brûler le pétrole, c'est bien ; savoir d'où il nous arrive, c'est encore mieux et je ne pouvais pas éteindre ma lampe, depuis bien des années, sans gémir sur le peu d'étendue des connaissances humaines.

Grâce à un chimiste américain, nous sommes fixés sur ce mystérieux problème :

Ce chimiste a découvert, en effet, que le pétrole était contenu dans les graisses animales, et il en a fabriqué d'excellent, bien supérieur à celui que nous livre tous les jours l'industrie, avec des chiens, des chats, des taupes et des mulots.

Mais c'est surtout la graisse humaine qui donne un merveilleux éclairage, un éclairage comme on n'en a jamais eu l'idée. Le pétrole humain est le roi des pétroles. Quant à celui qu'on trouve dans la terre, il proviendrait, tout bonnement, de la décomposition des milliards d'êtres animés qui sont morts depuis le commencement du monde.

C'est donc à tort qu'on dit d'un moribond qu'il va *s'éteindre*, puisque c'est seulement après sa mort qu'il peut *éclairer*. Mais on n'en finirait pas, même à ce sujet, s'il fallait relever tout ce que notre langue présente d'illogique, car n'est-ce pas quand un homme est réduit en *cendres* qu'on l'appelle *feu ?*

Les droits de la femme

Parlons-en donc un peu. La question est de savoir s'ils peuvent aller jusqu'à lui permettre de se débarrasser des gens qui lui font obstacle en les empoisonnant ? Le problème est posé par la charmante Rachel Galtié qui vient de comparaître devant la cour d'assises du Gers. C'est une âme délicieuse et pas banale. Il y a des femmes qui gémissent pendant de longues années, reprochant au destin de les avoir placées dans une situation au dessous de leurs mérites intellectuels et physiques. A quoi sert-il d'être fine comme une mouche et belle comme Vénus, si l'on doit végéter au fond d'une arrière-boutique ou passer son existence dans le maigre salon d'un petit juge de paix de campagne ? On se sent des ailes et il faut ramper. Alors, les malheureuses créatures qui se rendent compte de la cruauté du sort à leur égard, lèvent vers le Ciel des bras désespérés, lisent des livres pernicieux, et finissent par prendre un amant plus plat et plus sot que leur mari lui-même. C'est ce qu'on nomme les joies de l'adultère. Rachel Galtié n'a pas voulu descendre à ces petits moyens, écœurants et vils. Beaucoup plus éprise de grandeur tragique, elle a jugé qu'il était préférable de briser les barreaux de sa cage en empoisonnant tour à tour son mari, son père et son frère. Elle ne se serait certainement pas arrêtée en si bon chemin si la justice n'était pas intervenue dans ses petites affaires, et le Ciel seul pourrait nous dire où se fut arrêté le nombre de ses victimes, si le Ciel n'avait pas pris, depuis le buisson ardent, la fâcheuse habitude de se taire, ce qui permet à un tas de nigauds de lui prêter les intentions les plus absurdes et les propos les plus niais. Nous vivons en un si drôle de temps qu'on ne saura aucun gré à cette jeune femme de nous avoir apporté un petit frisson de curiosité, avec un grain d'épouvante. Elle a commis la faute de venir beaucoup trop tard dans un monde où ces vétilles choquent le vulgaire. Son âme appartient à la Rome antique, et Néron eût chanté pour elle, la jugeant digne de son luth. Nous l'envoyons au bagne. Comme tout dégénère.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Un combat

D'après les Chinois qui viennent d'arriver à Tzeontao, on s'est de nouveau battu avec acharnement, le 12, à Port-Arthur, surtout à l'ouest du port.

Les Japonais ont aussi bombardé sérieusement le fort de Lao-Ti-Chan, qui a été gravement endommagé.

Défaite japonaise

Qnartier général du général Nogi, sous Port-Arthur (*viâ* Fousan). — Les pertes japonaises, dans l'attaque du 30 octobre contre Port-Arthur, ont atteint 1.500, c'est l'assaut le plus désastreux que l'armée ait livré jusqu'alors. Les troupes avaient pris possession du fort important de Ki-Kouan Chan Est, lorsque les Russes recevant des renforts, rejetèrent les Japonais au pied de la colline.

Les Japonais exécutent maintenant des travaux de sape contre la crête de la position ; la capture de ce fort permettra aux Japonais de dominer les forts qui se trouvent en face de l'arête et de faire donner leur infanterie.

Bataille projetée

Des nouvelles de Moukden prévoient une prochaine et sérieuse conflagration des deux armées. Elles constatent un actif mouvement des troupes japonaises dans la direction de l'est. Le froid sévit fortement ; les lacs et les rivières gèlent. Une canonnade se fait quotidiennement entendre du centre et du flanc droit de l'armée russe. Les canons de siège tirent sur les batteries et les retranchements ennemis. Les Japonais répondent mollement. Ils concentrent principalement leurs efforts et se retranchent devant le centre russe.

Fausse nouvelle

On avait annoncé la mort du général japonais Kuroki : on dément aujourd'hui cette nouvelle.

CHRONIQUE

Pages d'Histoire

L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS

A partir d'aujourd'hui nous publierons une étude sur l'accord franco anglais.

Cette étude paraîtra en 10 articles dont voici le sommaire :

I. Introduction, considérations générales.
II. Historique du traité.
III. Maroc (Etude du traité du 8 avril 1904 au sujet du) (*2 articles*)
IV. Egypte (Etude du traité du 8 avril 1904 au sujet de l') (*3 articles*)
V. Terre-Neuve. — Afrique occidentale. — Madagascar. — Siam. — Nouvelles-Hébrides. (*2 articles*)
VI. Après l'accord.

I

Au milieu de la crise Russo-Japonaise, le fait qui a dominé jusqu'ici est le parfait accord qui, dès le premier jour, n'a cessé de régner entre les alliés des belligérants. Alors que la presse anglaise, avec cette vigueur et cette obstination qui lui sont particulières, soutenait, avec une partialité trop évidente, la politique du Japon et cherchait à ameuter l'opinion publique contre la Russie, elle avait soin de ne laisser tomber sur nous, fidèles amis et alliés du Czar, aucune goutte de l'averse.

Partout, en première page, elle vantait notre attitude correcte ; partout, en toute occasion, elle insistait sur l'excellence des relations des deux nations ; partout, les partisans de l'entente cordiale reprenaient leur campagne de discours et de banquet.

Mais, malgré cette atmosphère favorable, cette excellente préparation à la conclusion d'un contrat entre l'Angleterre et la France, contrat qui aurait réglé définitivement toutes les causes de conflit entre les deux nations, bien des coloniaux avec la grande majorité des diplomates de France, se demandaient avec inquiétude, si jamais nous pourrions nous flatter d'obtenir la signature de l'Angleterre à un pareil pacte. Et les craintes de ces mêmes personnages pouvaient bien paraître justifiées, si l'on se rappelle le chemin parcouru depuis certains discours prononcés par M. Chamberlain, en 1898-1899, en tenant compte de ce fait que ce chemin l'Angleterre peut le parcourir, et beaucoup plus vite encore, en sens contraire.

Et puis, l'on pouvait se demander quel intérêt la Grande-Bretagne pouvait bien avoir à traiter avec une puissance à qui, pendant des siècles et des siècles avec une ardeur opiniâtre, elle s'était obstinée à interdire de devenir une grande puissance coloniale, et certains écrivains citaient complaisamment, pour mettre en regard l'hostilité qui les a immédiatement suivies à la moindre question surgissant entre les deux pays, de nombreuses manifestations aussi enthousiastes que la réception du Président Loubet à Londres.

Mais il est évident qu'il ne saurait en être de même aujourd'hui. La politique coloniale devient de plus en plus la politique extérieure active de la nation.

Il fallait donc être assurés par un acte formel si nous pouvions nous rencontrer sur ce terrain d'égal à égal avec l'Angleterre. Il nous fallait avant tout être fixés sur ce point : nos voisins d'Outre-Manche seraient-ils disposés à procéder à une liquidation loyale, équitable, nous consolidant et nous étendant dans les régions où nous avions déjà la prépondérance, en échange de procédés analogues consentis à l'Angleterre dans les régions où elle occupait une situation correspondante ?

Au point où en étaient les choses, il nous fallait un contrat et non plus seulement ces coquetteries qui le préparent ou le font seulement espérer indéfiniment.

Dans un monde nouveau, dont l'Angleterre devait nécessairement s'inquiéter, en présence des questions qui se posaient sur le pourtour de l'empire russe, en présence aussi de l'Allemagne mystérieuse, il n'était pas du tout indifférent à la politique britannique de trouver une France bien disposée. De l'attitude de l'Angleterre à notre égard, il dépendait que nous fussions des modérateurs attachés à diminuer les causes de difficultés entre elles et nos alliés ou un élément tout disposé à rechercher les chances de conflits. Elle avait donc tout intérêt, nous ne dirons pas à désarmer nos rancunes — les bons procédés des derniers mois les avaient certainement fait disparaître de l'esprit d'une nation sensible comme la nôtre et prompte à la sympathie — mais bien à désarmer les appréhensions que nous pouvions avoir de son côté.

Elle y avait d'autant plus d'intérêt, qu'à examiner les questions qui nous divisaient ou risquaient de nous diviser, on voyait qu'elle pouvait nous satisfaire sans rien sacrifier.

En dehors de petites rectifications de frontières en Afrique, que nous pouvions demander en connexion avec les questions de Terre-Neuve et peut-être des Nouvelles-Hébrides, sur quel point l'Angleterre devait-elle nous accorder son bon vouloir ?

— Le Maroc.

Or il suffisait d'en examiner rapidement les éléments principaux pour arriver à une réponse négativé. En nous laissant toute latitude de compléter notre œuvre dans l'Afrique du Nord-Ouest, toute liberté de régler la question du Maroc, l'Angleterre ne nous aurait abandonné rien qu'elle ait pu espérer avoir un jour.

Il est exact que la réciproque était vraie.

En dehors de petites questions comme Terre-Neuve, sur lesquelles l'accord était trés réalisable, nous n'avions à faire de concessions que sur l'Egypte. C'était même de ce côté que se trouvait le parallèle, l'équivalent nécessaire de la question du Maroc.

Or, à qui aurait profité, en somme, la disparition du régime anglais en Egypte ? Etait-ce surtout à nous mêmes, ou bien à la Turquie, ou au régime international qu'il aurait fallu instituer ? A faire en Egypte la politique de l'Europe en général, la seule que nous y eussions pu faire, aurions-nous gagné autre chose que le plaisir, d'ailleurs purement négatif, de causer des ennuis aux Anglais ? Et si on avait mis en regard la contrepartie positive, notre liberté d'action au Maroc, on serait arrivé nécessairement à la conclusion qu'un jeu de protestation éternelle se refusant à tout troc, à toute compensation, n'aurait pas valu, comme on dit, la chandelle.

A y regarder de près, en établissant de sang-froid leur bilan réciproque, on s'aperçoit que la France et l'Angleterre n'avaient rien à gagner à faire de l'opposition sur les terrains principaux où doivent se porter respectivement leurs efforts. Ne pas s'arranger dans ces conditions, c'est faire une politique purement négative, c'est-à-dire la plus absurde de toutes. Si ce genre d'absurdité a été un peu trop dans nos habitudes, nous ne croyons pas du moins qu'il ait été jamais dans celle de l'Angleterre.

Aussi, en faisant de sang-froid leurs affaires, il était à prévoir que les deux nations avaient bien des chances de consolider les amabilités réciproques par un accord formel. Elles n'avaient rien à y perdre et assurément beaucoup à y gagner et même l'Angleterre avait des raisons singulièrement fortes pour chercher à se concilier à tout prix — et nous venons de voir que ce prix n'avait rien d'exhorbitant — les bonnes dispositions de la France.

G. BERTRANDY.

INFORMATIONS

Interpellations retirées

Par suite de la démission du général André, plusieurs des interpellations figurant à l'ordre du jour de la Chambre, et notamment l'interpellation visant le cas du commandant Cuignet, vont être probablement retirées. Par contre, il se pourrait que la demande d'interpellation sur l'affaire Dautriche fût très prochainement déposée par le groupe progressiste.

Les Fêtes franco-italiennes

Les fêtes franco-italiennes, organisées sur l'initiative du comité républicain du commerce et de l'industrie, ont commencé mardi par un déjeuner offert au quai d'Orsay par les délégués de sections de province et les membres du conseil central.

Des toats ont été portés par MM. Barit, de Lille et Dalivier.

Puis, un livre d'or renfermant les noms de tous les souscripteurs et renfermé dans un magnifique bahut d'art nouveau, a été offert à M. Mascuraud en témoignage de reconnaissance de tous les membres de Paris et des départements du comité républicain.

Après le déjeuner, les membres du comité et de très nombreux Italiens de Paris, parmi lesquels beaucoup de dames, se sont réunis à la gare de Lyon pour recevoir les délégués des municipalités et des Chambres de commerce d'Italie.

Le train spécial a fait son entrée en gare vers trois heures, aux acclamations de la foule qui l'attendait. L'accueil a été des plus chaleureux. Les Italiens paraissent très heureux de la réception enthousiaste qui leur a été faite.

Ils ont été conduits dans la grande salle du buffet, où les attendaient un grand nombre de personnalités

MM. Desplas, Lépine, Autran, Mascuraud, ont tour à tour souhaité la bienvenue aux délégués.

Le commandeur Rossi député, président de l'Union des Chambres de commerce d'Italie, a répondu à ces souhaits de bienvenue.

Les discours terminés, un lunch a eu lieu, et on a bu fréquemment à l'unlon indissoluble des deux nations sœurs.

Les députations des municipalités et des Chambres de commerce d'Italie ont quitté la gare de Lyon à trois heures un quart et ont pris place dans quatre-vingts landaus, mis à leur disposition par le comité du commerce et de l'industrie.

Le passage des landaus, ornés de cocardes tricolores aux couleurs italiennes, excite l'enthousiasme de nombreux curieux groupés sur le parcours. Des cris de : « Vive l'Italie ! vive la France ! » se font entendre.

L'arrivée à l'hôtel Continental a eu lieu sans aucun incident à quatre heures trente.

* * *

Mardi soir a eu lieu le banquet organisé par le comité républicain du commerce et de l'industrie auquel assistaient tous les membres du gouvernement et un grand nombre de personnalités politiques.

MM. Trouillot le comte Tornielli, ambassadeur d'Italie, d'Estournelles de Constant ont porté des toasts.

Commission extraparlementaire de la Marine

La commission extraparlementaire de la marine s'est réunie vendredi à 3 heures sous la présidence de M. Clémenceau. Au début de la séance, et comme rectification au procès-verbal de la visite faite, le 5 octobre, par la délégation aux ateliers des forges et chantiers de la Méditerranée, M. le directeur du génie maritime Bertin fournit des renseignements sur le système de protection du cuirassé le *Césarevitch*.

M. Chaumet donne ensuite lecture d'un certain nombre de questions qui seraient posées devant la commission à M. le ministre de la marine. Puis M. Fontin développe les idées générales qui ont guidé l'amiral Aube dans ses réformes. M. Fontin rappelle que c'est à l'amiral Aube qu'est due la mise en chantier des premiers sous-marins, le *Gymnote* et le *Goubet*, et conclut en préconisant le retour à ses traditions.

La commission décide de renvoyer sa prochaine réunion au samedi 26 novembre, pour entendre le ministre de la marine.

Les obsèques de M. Wallon

On a célébré mecrcredi, à midi, en l'église Saint-Germain-des-Prés, les obsèques de M. Wallon, sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Une nombreuse assistance suivait le convoi. On remarquait : MM. le commandant Huguet, représentant le président de la République ; Chaumié, ministre de l'instruction publique ; Vallé, ministre de la justice ; Fallières, président du Sénat ; Brisson, président de la Chambre des députés ; le gouverneur de Paris ; Moliard, vice-recteur de la Faculté de Paris ; des sénateurs et des députés.

Selon la volonté du défunt, aucun discours n'a été prononcé. L'inhumation a eu lieu au cimetière Montparnasse.

L'incident Jaurès-Hartmann

On se souvient qu'à la suite de paroles prononcées à la Chambre par M. Jaurès, dans la séance du 4 novembre courant, M. le colonel Hartmann avait prié MM. Gueysse et Vazeille, députés, de demander à M. Jaurès de préciser les faits auxquels il avait voulu faire allusion.

MM. Gueysse et Vazeille écrivent au colonel Hartmann une lettre qui met fin à l'incident et qui se termine par ces mots :

« En définitive, nous pensons qu'au fond de l'incident que vous nous avez chargés d'éclaircir, il y a un malentendu résultant de la non distinction entre des interventions à titre de renseignements, ayant un caractère rigoureusement personnel, et celles qui, en raison de leur caractère de délations ou de dénonciations sytématiques, méritent la flétrissure que la Chambre leur a infligée à l'unanimité. »

Les pouvoirs du Juge d'Instruction

M. Grosjean, député du Doubs, va déposer une proposition de loi ajoutant les dispositions suivantes à l'article 88 du Code d'instruction criminelle :

Le droit d'arrêter et de saisir à la poste, ou aux mains de toute administration de transport, des lettres, télégrammes et autres envois n'appartient qu'au juge d'instruction.

Il peut être exercé seulement sur les lettres, télégrammes et autres envois adressés à l'inculpé ou qui émaneraient de lui.

Le juge d'instruction prendra seul connaissance des papiers ainsi arrêtés.

Il ne maintiendra la saisie que de ceux utiles à la manifestation de la vérité et il fera remettre les autres à l'inculpé ou au destinataire, auxquels devra être remis sans délai, copie de tout ou partie, suivant les nécessités de l'information, des écrits dont la saisie aura été maintenue ?

Les peines corporelles dans l'armée

M. Rouanet annonce dans l'*Humanité*, que le cabinet du ministre de la guerre étudie en ce moment la question de la suppression dans l'armée de la salle de police, de la prison et de la cellule.

Le but de cette réforme est le relèvement moral des soldats, sans compter la diminution de la mortalité, qui suivra nécessairement la suppression des locaux disciplinaires.

Petites Nouvelles

Le conseil municipal de la Chapelle-Saint-Luc refuse d'entrer en session tant que l'application de l'amendement Morlot sur les bouilleurs de cru ne sera pas modifié dans l'Aube.

— La Ligue internationale de la Paix et de la Liberté, s'est réunie mardi en assemblée générale à Berne, sous la présidence de M. Emile Arnaud, président du comité central.

— Une tempête violente souffle sur les côtes de la Tunisie : on craint de nombreux et graves sinistres.

— On avait annoncé que M. Nisard, ambassadeur de France près le Vatican, avait donné sa démission d'ambassadeur. Cette information est démentie.

— L'état de M. Rouvier, ministre des finances, s'est sensiblement amélioré : le ministre pourra reprendre ses travaux vers la fin du mois.

— Des incidents violents se sont produits au Hâvre entre les grévistes et les agents : ceux-ci ont été assaillis à coups de pierres de charbon. Plusieurs arrestations ont été opérées.

— Un village près de Chambéry a été entièrement la proie des flammes : les pertes sont considérables ; une fillette a été brûlée.

REVUE DE LA PRESSE

La Petite République. — De M. Gérault-Richard :

« Le général André a démissionné par dévouement au parti républicain. Un échec parlementaire ne l'effrayait pas ; il se fût retiré après le vote qui l'eût mis en minorité ; il ne tenait pas au pouvoir, son départ le prouve surabondamment. La lutte ne l'effrayait pas non plus, ni la fatigue, ni les injures, ni les menaces, ni les coups : son passé en répond. Les considérations personnelles sont donc étrangères à sa résolution ».

De M. Jaurès dans l'*Humanité :*

Du moins il est de ceux qui veulent une armée vraiment républicaine et démocratique. Dans la tourmente de calomnies et de vertueuses indignations qui s'est abattue sur le Parlement, il n'a été ni lâche, ni dupe. Il a discerné les manœuvres de l'ennemi, il les a dénoncées et il a su élever le débat au-dessus des déclamations hypocrites, défendre les officiers républicains outragés par Basile et marquer le double devoir des démocrates, qui est d'assurer, dans le recrutement et l'avancement des officiers, des garanties au mérite et des garanties à la République.

Revue de la presse locale

De la *Défense* :

Le Pape prouve ensuite, d'après le texte même du Concordat, que l'Eglise a le droit de refuser les candidats proposés pour l'épiscopat par le gouvernement lorsqu'elle les juge indignes de cette charge ; qu'elle possède intégralement le droit de réclamer son bien, dont elle avait fait l'abandon à l'Etat, si celui-ci cesse de fournir la compensation stipulée ; qu'elle n'a plus en France la liberté qui lui avait été formellement promise, puisque le gouvernement interdit aux évêques toute relation avec le Pape sans son autorisation, expulse les Congrégations religieuses, sans se laisser arrêter par leurs vertus et leurs services, interdit aux chefs des diocèses de faire élever la jeunesse ecclésiastique comme mieux leur semble, par les maîtres de leur choix.

CHRONIQUE LOCALE

Tableau de Répartition des Classes

dans les armées Active et Territoriale et dans les Réserves de ces armées.

Du 1er novembre 1904 au 31 octobre 1905, les classes astreintes au service militaire sont ainsi réparties :

I. Armée active. — Classes de 1903, 1902, 1901.

II. Réserve de l'armée active. — Classes de 1900, 1899, 1898, 1897, 1896, 1895, 1894, 1893, 1892, 1891.

III. Armée territoriale. — Classes de 1890, 1889, 1888, 1887, 1886, 1885.

IV. Réserve de l'armée territoriale. — Classes de 1884, 1883, 1882, 1881, 1880, 1879.

Nota. — Les engagés volontaires, ainsi que les hommes qui se trouvent, pour quelque motif que ce soit, dans une situation spéciale, marchent avec une des classes indiquées ci-dessus, conformément aux indications de leur livret individuel.

Ce tableau sera valable du 1er novembre 1904 au 31 octobre 1905. MM. les maires sont invités à lui donner la plus grande publicité possible et à l'afficher dans les mairies en remplacement du tableau de l'année 1903-1904, actuellement affiché, dont les dispositions sont périmées à partir du 1er novembre 1904 et qui doit, par conséquent, être détruit afin d'éviter toute erreur.

CAHORS

A M. ? « DU QUERCINOIS »

Avocat anonyme de Bidegain

Durant 2 colonnes, le *Quercinois* de mardi répond à nos entrefilets ; longuement, il essaye de magnifier l'acte de portefaix commis par Syveton contre le général André et avec une superbe assurance, il déclare net : Syveton est un héros ; le lâche, c'est André.

Nous ne suivrons pas notre confrère dans tous les détails de son raisonnement filandreux, nous n'en avons ni le temps ni l'envie.

Mais nous nous en voudrions de ne pas signaler quelques points de cet article, notamment ceux qui ont trait au courage ou à la lâcheté.

Pour le *Quercinois*, le général André est un lâche !... puisqu'il ne s'est battu en duel ni avec Syveton, qui l'a assommé, ni avec le général Jacquey, qui l'a traité de menteur.

Que le *Quercinois* exprime une admiration sans bornes pour ces deux héros, c'est affaire de goût, mais il voudra bien nous permettre de ne pas partager son admiration ; Syveton s'est comporté comme un portefaix — les *Débats* eux-mêmes l'ont dit. — Quant au général Baccarat-Jacquey, il y a longtemps qu'un tapis vert recouvre ses sentiments sur l'honneur..... Les journaux des Landes pourraient nous édifier sur son compte.

Au surplus, le *Quercinois* a une conception bizarre de ce que doit être le courage !

Il nous reproche de nous occuper « à 500 kilomètres de M. Syveton » et de traiter les officiers de porte-sabres ! Et alors, gravement, il écrit : « Que les injures ne portent pas quand elles sont adressées à l'insu du destinataire. »

Ce n'est certainement pas ce que le *Quercinois* a voulu écrire ; il y a oubli ou erreur ; notre confrère anonyme, qui comprend trop bien les choses, voulait écrire : « Les injures ne portent pas quand on ne sait pas d'où elles viennent. »

L. B.

Mission Laïque Française

Une réunion aura lieu dimanche prochain, 20 novembre, à dix heures du matin, dans la salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville de Cahors, afin de fonder une section cadurcienne de la Mission laïque française.

Le but de l'œuvre est :

1° De former des instituteurs laïques coloniaux par une préparation pédagogique en rapport étroit avec les besoins tout particuliers des indigènes ;

2° De fonder ou de subventionner des écoles animées d'un esprit purement laïque dans les colonies françaises et à l'étranger ;

3° De propager dans les contrées neuves : Levant, Chine, Afrique, la langue et les idées françaises par tous les moyens qui sont en son pouvoir. Tous les amis de l'enseignement laïque, tous les républicains sincères sont invités à assister à cette réunion et à apporter leur adhésion à l'œuvre de la Mission laïque.

La réunion sera présidée par M. Roques, inspecteur d'académie, délégué de la Mission laïque française pour le département du Lot.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral, Mlle Chabrier, institutrice, déléguée à l'école primaire supérieure de Lannemezan (Htes-Pyrénées) est nommée en la même qualité à l'école primaire supérieure de Montcuq.

Conseil départemental

Le conseil départemental a pris, dans sa dernière séance, les décisions suivantes :

Instituteurs et institutrices. — Promotions de classe et titularisations. — Adopté.

Déclarations d'ouverture d'écoles privées, avec pensionnat, à Cahors par M. Gleize, par Mlles Salomon et Gizard ; à Vers, par Mlle Cocula ; à Salviac, par Mlle Puel ; à Cavagnac, par Mlle Audubert ; à Gramat, par Mlle Bonenfant et par M. Deviers ; à Fontanes (Lalbenque), par Mlle Dajean. — Autorisées.

Faycelles. — Création d'une classe enfantine à annexer à l'école de filles. — Adopté.

Secrétariats de mairie. — Communes de : St-Laurent (Montcuq), Creysse, St-Chels, Aujols, Prendeignes, Concorès, Mauroux, St-Maurice. — Autorisés.

Souillaguet. — Appropriation de l'école mixte de St-Cirq-Belarbre. — Adopté.

Montcuq. — Appropriation des écoles primaires supérieures. — Adopté.

Cazals. — Construction d'une école de filles. — Adopté.

Tour-de-Faure. — Construction d'une école de filles. — Adopté.

Lamothe-Fénelon. — Construction d'une école de filles. — Adopté.

Cieurac. — Transformation en groupe scolaire de l'école de garçons. — Adopté.

St-Paul-Labouffie. — Appropriation d'une école de filles. — Adopté.

Prayssac. — Groupe scolaire. Travaux supplémentaires. — Adopté.

Larnagol. — Construction d'une école mixte à Seuzac. — Adopté.

Luzech. — Appropriation de l'école de filles. — Adopté.

Montcuq. — Création d'un emploi d'adjointe à l'école primaire. — Adopté.

Peyrilles. — Construction d'une école mixte au Dégagnazès. — Adopté.

Peyrilles. — Acquisition et construction d'une école de filles. — Adopté.

Duravel. — Construction d'une école de filles. — Adopté.

Douelle. — Construction d'office d'un groupe scolaire. — Renvoyé.

Un vœu

En fin de séance, le conseil départemental a adopté le vœu suivant :

Le Conseil départemental,

Considérant que les instituteurs et institutrices publics mis à la retraite se trouvent souvent dans une situation pénible, quelquefois déplorable, pendant le laps de temps qui s'écoule entre le jour de la cessation des fonctions et la délivrance du brevet de pension, émet le vœu suivant :

« Le Conseil général du Lot est prié de prendre les mesures financières nécessaires pour faire aux instituteurs mis à la retraite les avances nécessaires aux nécessités de la vie. Ces avances qui seront payées mensuellement ou trimestriellement sur la production d'un certificat de vie délivré par le maire, seront remboursables intégralement à la délivrance du brevet de pension. »

La prompte réalisation de ce vœu de stricte humanité est confiée à la haute bienveillance de M. le Préfet et de nos collègues membres du Conseil général.

Election au Conseil départemental

Le 13 décembre prochain, les instituteurs et les institutricee du Lot, seront convoqués pour procéder à l'élection des membres du Conseil départemental de l'enseignement primaire.

Les 4 élus sortants, rééligibles, sont :

MM. Bouyé, directeur du cours complémentaire de Souillac ;

Vidal, directeur du cours complémentaire de Cahors ;

Mlle Bonnet, directrice de l'école publique de filles du Boulevard ;

Mme Ségala, directrice de l'école primaire supérieure de filles de St-Céré.

Banquet démocratique de Caillac

Nos amis de Cahors qui auraient l'intention de se rendre au banquet démocratique qui doit avoir lieu au château de la Grézette, le 27 novembre, sont informés qu'ils peuvent se procurer des cartes chez le citoyen Gervais Nicolaï, secrétaire général de la J. R. L., 6 Rue des Boulevards, Cahors. Prix : 3 fr.

Postes et Télégraphes

Depuis le 1er novembre et jusqu'au 1er mars, les bureaux des postes et télégraphes, ne seront ouverts qu'à partir de 8 heures du matin au lieu de 7.

Cercle de la Jeunesse Laïque

En réponse à deux articles successifs parus dans *Le Socialiste du Centre* et visant le Cercle de la Jeunesse républicaine laïque de Cahors, M. Gervais Nicolaï adresse au directeur de ce journal la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Votre correspondant de Cahors — que je n'ai pas l'honneur de connaître — a cru devoir, dans un des numéros d'octobre du *Socialiste du Centre* attaquer le cercle de la Jeunesse républicaine laïque de Cahors. Cet article a paru être, au Cercle, une simple boutade, l'expression vague d'amers regrets et de cruelles désillusions. Nos jeunes adhérents ont l'esprit calme et large.

Aidés des conseils de « vieilles badernes », il leur en faut beaucoup pour s'émouvoir, ils ont donc laissé, en souriant, passer l'averse. Mais dans un autre numéro de votre journal, le 13 Novembre, notre adversaire revient à la charge ; il découvre « ses batteries » ses accusations se précisent, son rire « amer » se soutient : il faut donc répondre.

Je ne crois pas avoir affaire à un ancien membre de notre cercle. Il a l'air de connaître si peu nos caractères et notre programme ! Je le tiens plutôt pour un éphèbe à l'âme inquiète cherchant à deviner si, sous notre « masque », (style de circonstance) apparent de démocrates, il n'y a pas, d'un côté, quelques adroits mais ineffables « manteaux bleus » de l'autre, affluence de bonnes volontés mais quantité de « jobards ». Il se demande si notre cercle connaît bien son but et son programme. Le cercle ne manque pas de bonne volonté, mais il peut, en effet, manquer de clairvoyance. Comme il accepte tous les conseils, surtout ceux des socialistes, je vais me permettre de retracer ici, en quelques mots, notre programme et le but que nous poursuivons.

Le Cercle demande le concours de tous les républicains sincères, à quelque nuance qu'ils appartiennent, à la condition qu'ils soient d'esprit laïque, c'est-à-dire adversaires de la tyrannie de tout dogme, de toute religion, et qu'ils se soumettent uniquement à ce que leur dictent leur conscience et leur raison. Ce programme est peut-être très court mais il est très franc et très large : nos jeunes adhérents l'ont toujours suivi. C'est même ce qui a permis récemment à un jeune conférencier — un *vrai* jeune — de nous causer à son aise d'Emile Zola, de nous raconter par le menu la vie de ce grand romancier et de cet homme de bien ; à un autre, membre influent et dévoué du *cercle socialiste*, de nous parler longuement de « *Jésus-Christ* » (pas celui de Zola), et je vous prie de demander à cet autre *jeune* conférencier si nous lui avons ménagé notre appui et nos encouragements. Que désire de plus votre correspondant ?

Un autre point qui rend un peu grincheux notre « adversaire » c'est l'organisation que nous donnons à notre groupement. En effet, après avoir fortifié de belle façon la section de Cahors, nous nous sommes attachés à créer des groupes dans le département, tous avec le même but et le même programme.

Nous avons surtout en vue de lutter contre l'action cléricale qui se manifeste avec intensité, ici comme ailleurs, menaçant d'encapuciner le pays.

Nous luttons énergiquement contre une influence religieuse cosmopolite, nous défendons l'*élément civil*. Et votre correspondant voit là-dessous *des sections prêtes à recevoir des affiches pour un futur candidat à la députation !* Je vois bien pourquoi. Il y a probablement à la tête de notre cercle quelqu'un qui le gêne ou qui l'embarrasse. Mais ceci nous importe peu. Tant que nos protecteurs, quels qu'ils soient, feront le possible pour nous encourager et pour nous aider, tant qu'ils accepteront notre programme, ils peuvent compter sur notre dévoûment et notre amitié. Il faut être pour ou contre quelqu'un, pour ou contre une idée. Nous sommes pour nos amis contre nos adversaires, pour l'idée laïque contre le cléricalisme.

Mais si votre correspondant persiste dans ses doutes, qu'il essaie donc de sa bonne tactique. Qu'il vienne dans notre cercle avec ses amis — qui doivent être nombreux : — nous les recevrons avec plaisir car ils doivent être laïques s'ils sont socialistes ! Grâce à cet élément influent, à cette marée montante, les louches combinaisons de certains — s'il y en a — seront promptement déjouées. Et les votes du cercle, qui se sont toujours produits à la presqu'unamité, se tourneront dans l'autre sens avec le même entrain, la même frénésie !

Reste la question d'âge, la limitation de durée de l'état « jeune », la fixation de l'époque où l'on doit rendre, non pas ses galons — on n'en connaît pas au cercle — mais son initiative et sa verdeur — s'il en reste ! — et passer dans la réserve avec les grognards. Ici je me trouve ému et désorienté par l'amère ironie de votre correspondant. Il fixe en effet un terme bien cruel au bonheur et aux illusions de jeunesse : vingt-cinq ans ! sans se douter des ruines et des ravages que peut causer une pareille révélation. Il n'y a pas à dire : je suis personnellement visé, placé sur une torpille. Votre correspondant sait, probablement, que j'ai, depuis déjà longtemps, atteint la limite. Je ne le suivrai donc pas dans ce jardin des Hespérides où sa grâce voudrait m'amener. « Que de nombreux lauriers couronnent sa vaillance. »... Je m'en tiendrai, quant à moi, aux décisions du cercle. Mais, que notre adversaire abandonne, après avoir donné son avis — car c'est son droit — cette question frivole : qu'il se persuade surtout que l'idée républicaine triomphera de la tyrannie de l'obscurantisme à force de discipline et d'abnégation. Nous n'avons, au cercle, pas d'autre but et pas d'autre rêve.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments fraternels.

Le Secrétaire Général du Cercle de la jeunesse républicaine laïque (section de Cahors),

Gervais NICOLAÏ.

Théâtre de Cahors

Samedi 19 novembre, l'excellente tournée J. Martini, donnera sur la scène de notre théâtre une représentation de

LES CINQ SOUS DE LAVARÈDE

pièce féérique à grand spectacle, de M. P. d'Yvoi.

Avenir Cadurcien

PROGRAMME DU 20 OCTOBRE 1904

Allegro Militaire	X.
Scènes Cosmopolites	Kelsen.
Mignonne-Gavotte	A. Janin.
Rip (fantaisie)	Planquette.
Souvenir à ma Mie (Mazurka)	X.

Allées Fénelon, de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2

Arrondissement de Cahors

Catus

Cercle de la Jeunesse laïque. — Ce cercle avait organisé dimanche dernier 13 novembre, une réunion publique dans le but de faire entendre, une conférence faite par M. Vaysse directeur d'école à Catus.

Après l'élection du bureau, son président, M. Courtil, explique le but de la réunion au nombreux auditoire et donne ensuite la parole à M. Vaysse. Le conférencier a su captiver assez longtemps l'attention du public qui ne lui a pas marchandé les applaudissements.

Aussi sommes-nous heureux de pouvoir donner ci-dessous la reproduction *in-extenso* de cette brillante causerie.

Messieurs, mes Chers Amis,

Je remercie, avant tout, les organisateurs de cette réunion de l'honneur qu'ils m'ont fait, en m'invitant à y prendre la parole. Ils auraient pu, assurément, trouver un meilleur conférencier que moi, et vous faire passer une heure plus agréable. Je suis même persuadé qu'ils n'y manqueront pas une autre fois, et je souhaite, pour vous, que des voix plus autorisées que la mienne vous groupent souvent dans cette salle, où vous apprendrez à mieux vous connaître, à

mieux connaître vos droits et vos devoirs, et à marcher, tous unis, comme des frères, à la conquête d'un avenir qui vous appartient.

En me demandant de présider au baptême de votre jeune Cercle, vous avez fait appel, je n'en doute pas, non à ma valeur personnelle, qui est bien petite, mais à mon rôle d'éducateur. Vous vous êtes souvenus de l'école, sur les bancs de laquelle vous étiez naguère assis, et vous vous êtes dit que l'instituteur d'hier pourrait être l'instituteur d'aujourd'hui, que sa morale vous serait, peut-être, plus profitable qu'autrefois, parce qu'elle serait mieux écoutée et mieux comprise.

Je vous remercie, encore une fois, de votre confiance ; elle me fait plaisir autant qu'elle m'honore, et je ferai mon possible pour en être digne.

J'aborde donc le sujet de ma conférence.

Je voudrais vous parler d'abord, et surtout, du but de votre société. Ceux d'entre vous qui l'ont fondée en savent autant que moi là-dessus, et, peut-être davantage. — En tout cas, je leur adresse mes plus sincères félicitations.

Mais peut-être aussi, dans leur ardeur et leur enthousiasme, n'ont-ils vu que la beauté de l'œuvre à créer ou du bon exemple à suivre, sans en mesurer toute la portée et en détailler tous les avantages.

D'autres ont marché, de confiance, sur la trace des premiers, comme de braves soldats qui auraient honte de rester en arrière, quand le drapeau flotte à l'avant-garde.

Il en est enfin un trop grand nombre qui n'ont pas entendu, ou qui n'ont pas compris le signe de ralliement.

Parmi ces retardataires que'ques-uns se demandent, sans doute, pourquoi cette levée de boucliers, contre qui ce départ en guerre, et quel est le danger qui nous menace.

C'est à ceux-là, surtout, que je m'adresse, et je leur dis :

Mes bons amis, rassurez-vous ! Il n'y aura point de sang versé ! Nous luttons contre les idées, et non contre les personnes. Nous n'avons de haine contre qui que ce soit, surtout contre qui est loyal et sincère.

Vos camarades, à l'exemple d'un très grand nombre de jeunes gens fermement laïques et républicains du département et de la France entière, ont entrepris la défense de tous les principes qui doivent faire de vous des hommes de pensée et d'action, de justice et de liberté.

Ce sont les principes de la grande Révolution, ceux que nos pères de 1789 affirmèrent dans cette noble Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, que je recommande à votre Cercle d'étudier avec soin et de répandre autour de lui.

C'est le droit à la raison et au libre examen, à l'affranchissement de la Conscience et de la Volonté. C'est, en un mot, tout l'esprit libéral et civilisateur de la société moderne, c'est-à-dire : *l'esprit laïque !*

Vous dire que cet esprit, sans lequel il ne saurait y avoir ni gouvernement républicain, ni institutions démocratiques, est plus que jamais menacée, vous n'en doutez pas, j'en suis sûr. Il a un rival d'autant plus dangereux qu'il est plus perfide, qu'il puise ses armes dans des traditions vieilles comme le monde, dans des préjugés issus d'une foi aveugle, et, souvent, dans le fanatisme le plus outré.

Cet ennemi, vous le connaissez : c'est celui qui a toujours tenté d'arrêter l'essor de l'intelligence et de la pensée créatrice, chez les hommes de génie et d'indépendance qui ont échappé à sa domination. C'est celui à qui nous devons les bûchers de l'Inquisition et le massacre de la Saint-Barthélemy ; les dragonnades de Louis XIV et l'exil de plus de trois cent mille Français, après la Révocation de l'Edit de Nantes ; le mépris, l'assujétissement de la Conscience et la haine de toutes nos libertés.

C'est l'esprit d'intolérance et de despotisme qui règne par la force et par la peur ; qui prétend parler et agir au nom de Dieu, et qui, pour échapper à la portée humaine, se place sur deux colonnes inaccessibles : le Miracle d'un côté, et le Dogme de l'autre.

Or, la Science, qui fouille la nature et lui arrache, un à un, ses secrets les plus cachés, réfute le miracle ou surnaturel, et la Raison, qui veut tout approfondir et comprendre (parce qu'on ne peut croire que ce qu'elle approuve), repousse le dogme, qui ne veut point être discuté.

C'est pourquoi le Cléricalisme (puisqu'il faut l'appeler par son nom), a toujours été, et sera encore, le mortel ennemi de la Science et de la Raison.

J'en appelle à Galilée, à Pascal, à Descartes, à Voltaire, à Rousseau, à Michelet, à Victor Hugo, à Jules Ferry, à Gambetta,... et même à M. Combes !

Et pourtant, Messieurs, nous ne pouvons empêcher la vérité d'être vraie, et l'erreur d'être fausse ! Entre Galilée qui n'affirme pas seulement que la terre tourne, mais qui le démontre, et ses persécuteurs religieux (les cléricaux d'alors), qui soutiennent le contraire, mais qui n'apportent d'autres preuves que de saintes Ecritures, la raison et la conscience ne peuvent hésiter un instant. On peut crever les yeux au savant, pour l'obliger à se rétracter, et lui faire tourner la meule du moulin, on n'empêchera point la vérité de jaillir ; il faut qu'elle éclate et qu'elle s'impose. Car, « on ne croit pas ce que l'on veut, mais ce que l'on peut ».

Si vous me dites qu'il fait jour, et que vous puissiez, en effet, me montrer le soleil, je conviendrai avec vous de la lumière. Mais si vous prétendez qu'il fait jour, et que je ne voie, autour de moi, que ténèbres, je refuse de vous croire, tant que je serai sûr de n'être point aveugle.

Messieurs, tout le conflit du dogme et de la science est là. Et la science vaincra, parce qu'elle marche, tandis que le dogme est figé à la même place depuis sa naissance, et qu'il ne peut bouger sans se renier lui-même et cesser de vivre....

Eh quoi ! Dieu aurait mis en moi le flambeau de l'intelligence, pour que je le couvre d'un éteignoir, dès qu'il s'allume ? — Il m'aurait donné la raison, cette merveilleuse faculté de connaître et d'apprécier, et il me défendrait d'en faire usage ? — Je serais doué par lui de cette conscience, qui est le juge le plus honnête et le plus impartial, et il me serait interdit de lui demander aucun jugement ? Et il me faudrait emprunter toutes mes croyances, toutes mes opinions à d'autres hommes comme moi ?

Mais alors Dieu ne serait pas juste ! Il m'aurait tendu un piège en me donnant la vie, à moi qui n'ai pas demandé à naître ! Il ne m'aurait donc créé que pour la damnation éternelle !

Dites-moi, je vous prie, lequel, des deux, serait le coupable ?

Non, il n'est pas possible que la Nature ait si bien doué l'homme, pour n'en vouloir faire qu'une momie !

Cependant, Messieurs, entendons-nous bien : J'attaque le cléricalisme mais je respecte la religion.

Entre la doctrine chrétienne, telle que Jésus l'a établie, dans un sentiment admirable de justice et de fraternité, d'amour du prochain et de renoncement à soi-même.... et la doctrine catholique et romaine, toute faite d'intérêt et d'égoïsme, et qui ne rêve que privilèges, richesse et domination, il ne saurait y avoir aucune équivoque. L'honnête homme n'hésite pas à faire son choix.

Eh bien, mes amis, c'est pour soutenir les droits de la raison éclairée contre le dogme aveugle, de la science qui discute, contre le credo qui ordonne, de la morale laïque, qui veut que l'on fasse le bien, parce que c'est le bien, contre la morale religieuse, qui ne prêche le devoir que pour la récompense, que vos camarades ont fondé ce cercle de la jeunesse laïque de Catus.

Vous n'hésiterez pas à y entrer, j'en suis sûr, parce que vous avez conscience des devoirs que l'âge d'homme vous prépare ; parce que vous êtes pour la liberté, contre la servitude ; pour l'intelligence et pour la pensée, contre l'ignorance et le fanatisme ; pour la République, qui est le gouvernement du peuple par lui-même, contre le pouvoir absolu, qui est le gouvernement de tous par un seul, bon ou mauvais ; parce qu'enfin vous avez le devoir de faire qu'il y ait, chez nous, demain comme aujourd'hui, une société d'hommes libres, et non pas un troupeau d'esclaves !

Non, vous ne voudrez pas qu'il soit dit que, par votre fait, la France aura reculé de plus de cent ans en arrière, et que tous ces droits sacrés de l'homme, toutes ces libertés si chèrement conquises, vous n'aurez pas su les conserver, parce que vous n'en aurez pas senti le prix, malgré tous les moyens qui étaient en votre pouvoir de vous instruire et d'être meilleurs et plus heureux que vos devanciers !

Venez donc au Cercle laïque jeunes gens ! Venez y apprendre votre métier d'hommes et de citoyens. Et souvenez-vous qu'il n'y a de vraiment homme que celui qui croit selon sa raison, et agit selon sa conscience !

Limogne

Maison d'école. — M. Jean Cubaynes, entrepreneur à Berganty, a été déclaré adjudicataire des travaux de construction d'une école de filles à Limogne, moyennant un rabais de 4,50 pour cent sur les prix portés au devis.

Castelfranc

Méfiez-vous. — On nous signale qu'un ou plusieurs individus attendent la nuit le passage des voitures dont ils essayent de dévaliser le conducteur.

Plusieurs attaques ont eu lieu déjà. — Avis aux rouliers.

Montcuq

Foire. — La foire du 14 novembre a été très belle à tous les points de vue. Voici les cours pratiqués :

Bêtes à cornes, 550 paires ; il s'est fait beaucoup de transactions.

Veaux, 42 vendus à 70 et 80 cent. le kilo.

Bêtes à laine, 850 ; le cours était très lent, on a fait bien peu d'affaires.

Moutons gras, vendus 65 et 70 cent. le kilo.

Porcs gras, 50, vendus de 39 à 42 fr. les 50 kilos, selon qualité.

Porcelets, 55, il y avait baisse.

Volaille, 750 paires. Poules, vendues 0 fr. 50 le demi-kilo.

Poulets, 60 centimes le demi-kilo.

Pigeons, de 0 fr. 75 à 1 fr. 50 la paire.

Canards mulâtres, de 6 à 8 fr. la paire.

Canards communs, 0 fr. 50 demi-kilo.

Lièvres, 4 fr. pièce.

Grives, 0 fr. 55 pièce.

Perdreaux, de 1 fr. 75 à 2 fr. pièce.

Lapins de garenne, 2 fr. pièce.

Lapins domestiques, 0 fr. 30 le demi-kilo.

Dindons, 0 fr. 70 le demi-kilo.

Œufs, 1 fr. 10 la douzaine

Oies, 500 paires, vendues de 8 à 12 fr. la paire.

A la Halle : Blé, 150 hectolitres, vendus 17 fr. 50 l'hect.

Maïs, 160 hectolitres, vendus 13 fr. 25 l'hect.

Avoine, 35 hectolitres, vendus 8 fr. 75 l'hect.

Pommes de terre, 49 hectolitres, vendus 4 fr. 70 l'hect.

Noix, 200 hectolitres, vendus 13 fr. 25 l'hect.

Prunes : 60/4, de 30 à 32 fr. ; 70/4 de 20 à 23 fr. ; 80/4, de 17 à 20 fr. ; 90/4 de 15 à 16 fr. ; 100/4, de 12 à 13 fr., le tout par 50 kilos.

Prayssac

Secours mutuels. — Comme les années précédentes sera célébrée le dimanche 4 décembre la fête de la société de secours mutuels la Fraternelle. Les inscriptions pour le banquet qui aura lieu chez M. Cossé, secrétaire de la société, seront reçues par M. Jouffreau, commissaire-receveur, jusqu'à lundi prochain. MM. les membres honoraires et MM. les membres participants seront invités individuellement à participer à la fête.

Soturac

Jeunesse catholique. — Dimanche dernier, deux jeunes cathos, invités par le curé de Soturac, vinrent dans notre commune, organiser une réunion publique.

Ils étaient deux, MM. Ægerter et Vinel.

Dans la nuit des affiches avaient été placardées dans la commune et de bon matin, notre curé avait raccolé le plus d'auditeurs possible leur recommandant d'applaudir vigoureusement les orateurs venus spécialement de Cahors.

A l'heure dite, nos deux palabreurs arrivent, et l'un d'eux, se rendit chez le maire pour le prévenir que dans un quart d'heure une réunion publique allait avoir lieu.

M. le Maire fit observer que la déclaration de réunion était trop tardive pour que l'autorisation fut accordée.

Evidemment, nos deux cathos n'en tinrent aucun compte, et le plus grand pérora.

M. le maire de Soturac demanda à l'orateur le récépissé de la déclaration de réunion : l'orateur répondit : « qui êtes-vous ? Je ne vous connais pas. » Je suis le maire, répondit M. Rigoula. « Allez-vous mettre en tenue » riposta l'orateur.

M. Rigoula ceignit son écharpe et réclama à nouveau le récépissé de la déclaration préalable. L'orateur et son camarade ouvrirent grande la bouche et charmants pékins, ils s'excusèrent auprès du maire et se rendirent dans une grange attenante au sol Delpon, et déclarèrent organiser là une réunion privée.

Monté sur une charrette, l'orateur reprit le fil de son discours interrompu : mais la porte de la grange était grande ouverte ; le public se tenait à l'extérieur, il n'y avait que les deux Catho et quelques personnes à l'intérieur.

C'était bien une réunion publique : M. le maire le fit constater et dressa procès-verbal contre les organisateurs de cette réunion : c'est-à-dire MM. Ægerter Emmanuel, et Vinel, de Cahors.

Ces messieurs seront poursuivis en simple police pour contravention à la loi du 30 juin 1881.

Ils connaîtront ainsi le martyre : hélas les 14 au 15 pékins qui les entouraient n'auront pas cet honneur ; ils voudraient, cependant nous dit-on, être frappés comme leurs orateurs, de façon que le pasteur de la commune puisse les féliciter chaleureusement.

La population de Soturac a bien ri de cette réunion où palabraient les deux cathos, applaudis par quelques bedeaux, fabriciens et « pékins ».

Mais le curé, notre ineffable curé n'est pas content : la réunion a été un four : pensez-donc à l'issue de la conférence, aucun jeune homme de la commune n'a voulu s'inscrire au comité catholique !

Le résultat a été piteux : c'est le résultat qu'obtiennent partout les cathos.

Un témoin.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Démissions. — MM. Vival, maire, et Cavalié, adjoint, viennent d'adresser la lettre suivante à M. le préfet du Lot :

« Monsieur le Préfet du Lot,

» Les soussignés ont l'honneur de vous adresser leur démission de maire et d'adjoint de la ville de Figeac. Le Conseil municipal étant au complet, on pourra ainsi facilement procéder à la nomination de la municipalité toute entière c'est-à-dire du maire et des deux adjoints. Vous nous ferez, à M. Cavalié et à moi, le plus vif plaisir *d'accepter* sans retard cette démission.

» Veuiller agréer, etc.

» L. VIVAL, maire ; L. CAVALIÉ, adjoint. »

***

Ces démissions ont été acceptées.

Foire du 15 novembre. — Malgré les travaux agricoles, la foire du 15 novembre a été très importante. Les divers marchés étaient bien approvisionnés et les transactions nombreuses.

Voici les cours pratiqués :

Bœufs d'attelage, de 650 à 850 fr. la paire ; bœufs gras, de 32 à 34 fr. le quintal ; veaux et moutons gras, de 75 à 80 c. le kilo ; cochons gras, de 36 à 40 fr. le quintal ; porcelets, de 10 à 20 fr. pièce.

Blé, de 17 à 18 fr. l'hectolitre, avoine, de 7 fr. 50 à 8 fr. ; maïs, de 15 fr. à 15 fr. 50.

Noix, de 12 à 13 fr. ; châtaignes, de 6 fr. à 6 fr. 50 ; prunes d'ente, de 18 fr. à 20 fr. les 50 kilos ; rondes, de 10 fr. à 11 fr. ; communes de 7 fr. 50 à 8 fr.

Volaille. 55 cent. le demi-kilo ; oies mortes, 75 cent. ; foies d'oies, 2 fr. 50.

Arrondissement de Gourdon

Payrignac

Conférence agricole : M. Quercy, professeur départemental d'agriculture fera une conférence agricole publique à la mairie de Payrignac, le dimanche 20 novembre à 10 heures du matin.

Sujet de la conférence :

L'agriculture rémunératrice.

Labastide-Murat

Foire. — Favorisée par un temps splendide, notre foire avait attiré pas mal de monde et les foirails étaient assez approvisionnés, mais les transactions ont été lentes, surtout sur les bœufs de labour.

Mercuriale à la halle :

Blé, 13 fr. 50 à 14 fr. ; maïs, 11 fr. à 11 fr. 50 ; pommes de terre, 3 fr. à 3 fr. 50 ; avoine, 5 fr. 50 à 6 fr., châtaignes, 7 fr. à 7 fr. 50, le tout les 80 litres.

Poulets, 50 c. ; lièvres, 70 c. ; canards, 60 c. ; dindes, 45 c., le tout la livre.

Œufs, 90 c. la douzaine.

Pinsac

Conseil municipal. — Dans sa réunion de dimanche dernier, le conseil municipal, sur la proposition de M. Delpech, maire, a décidé que : pour perpétuer le souvenir du triple accident survenu le 10 juillet dernier aux jeunes Dellac Gabriel, Bordes Cyprien et Maillard Ludovic, qui se sont noyés tous les trois dans la Dordogne, il faudrait accorder à perpétuité une concession de terrain dans le cimetière de Pinsac.

Considérant qu'il est d'utilité publique de laisser à la postérité trace de la triste journée du 10 juillet 1904, le conseil décide qu'une concession de 8 mètres carrés de terrain est faite dans le cimetière pour y recevoir la dépouille mortelle des trois victimes et qu'un monument funèbre élevé sur la tombe commune, avec le produit de souscriptions publiques, rappelle constamment à la jeunesse, les conséquenses de l'inexpérience et de la témérité.

Réuni hors séance, le conseil municipal, adresse en outre aux souscripteurs tous ses remerciements. La population de Pinsac a été particulièrement sensible à l'aimable attention du conseiller général et maire de Souillac, M. Malvy, qui s'est fait inscrire des premiers sur la liste de souscription.

Souillac

Accident au pont de Pinsac. — Lundi, vers une heure de l'après-midi, un ouvrier nommé Laroze, âgé de cinquante-deux ans, employé au pont métallique, en construction sur la Dordogne à Pinsac, est tombé de la passerelle de service d'une hauteur de quatre mètres.

Dans sa chute, le malheureux, qui portait des pièces de tôle, s'est fracturé un bras et a reçu de graves contusions au côté.

Les soins les plus empressés lui ont été donnés par M. le docteur Viserie.

Vayrac

Fête votive. — La fête votive de Vayrac du 13 novembre, a été favorisée par un beau temps. Il y avait grande affluence d'attractions populaires et de visiteurs. La course de bicyclettes a été très disputée, quoique la route, un peu grasse, n'ait pas permis une marche aussi rapide qu'elle l'eût été par un beau temps.

Il y avait trois prix : 1er prix, M. Trayssac, de Larche ; 2e, M. Brivet, de Brive ; 3e, M. Dussillol, de Brive.

Le soir, très brillante illumination et beau feu d'artifice. L'hôtel de ville faisait un superbe effet avec ses drapeaux et ses verres multicolores, et la belle guirlande électriquè qui couronnait son magnifique fronton.

Lundi, la fête a continué par des courses, des jeux divers et une bataille de confetti particulièrement animée. Deux beaux feux d'artifice tirés dans la soirée ont clôturé la fête.

Marchés aux Prunes

Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 16 novembre. — Apport de 700 à 800 quintaux. Voici les cours pratiqués : Les 36/8, fruits au demi-kilo, de 80 à 85 fr. ; les 40/4, de 60 à 65 fr. ; 50/4, de 36 à 40 fr. ; 60/4, de 25 à 26 fr. ; 70/4, de 20 à 21 fr. ; 80/4, de 16 à 18 fr. ; 90/4, de 14 à 15 fr. ; 100/4, de 12 à 13 fr. ; 120/4, de 6 à 7 fr., le tout les 50 kilos.

Castillonnès (Lot-et-Garonne), 16 novembre. — Apport : 500 quintaux environ : tout vendu au cours suivant : Les 40/45 fruits au demi-kilo, de 68 à 70 fr. ; 50/55, de 39 à 40 fr. ; 60/65, de 25 à 26 fr. ; 70/75, de 20 à 21 fr. ; 80/85, de 16 à 17 fr. ; 90/95, de 13 fr. 50 à 14 fr. 50 ; 100/105, de 12 à 13 fr. ; fretin, de 3 à 6 fr., le tout les 50 kilos.

Bibliographie

Viennent de paraître dans la **Petite Collection E. Bernard** à *soixante centimes* le N° 51 : *La Chevalière Flamberge* de Guy Vanderquand, et le n° 52 : *La Petite Marquise*, da Marius Boisson.

Le nouveau roman de Guy Vanderquand, l'auteur d'*Amour Maudit*, à l'allure séduisante, piquante, charmante d'une marquise de Louis XV. — *La Chevalière Flamberge*, ou plutôt le Chevalier d'Eon, est doué d'une telle grâce et d'une telle joliesse qu'il semble une femme déguisée en mousquetaire.

A un bal masqué, où il apparaît travesti en marquise, Louis XV s'éprend de la jolie fille et lui fait une cour assidue. Pour se soustraire à la fureur jalouse de la Pompadour, le chevalier est forcé de prouver à la Marquise que loin d'être son rival, il est celui du roi. Et la favorite ne demande pas mieux que de s'en laisser convaincre... avec preuves à l'appui.

La Petite Marquise dont parle Marius Boisson est une infortunée maîtresse de Louis XV (Christine Longpré) qui connut du souverain, surtout l'ingratitude. — Sitôt séduite, sitôt abondonnée. Il est vrai que Louis XV, royalement, la gratifia du titre de Marquise et de 500.000 livres, mais aussi d'un mari laid et bourru qui l'emmena loin de la Cour, au fond d'un vieux château de province, où elle mourut d'ennui.

Ces deux volumes sont artistement illustrés, avec une couverture exquise en couleur et 8 gravures hors texte.

En vente, au prix de **0 fr. 60**, chez les principaux libraires, dans les bibliothèques des gares, et chez l'éditeur **E. Bernard**, 29, Quai des Grands-Augustins, Paris.

Le Globe Trotter

Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : 4, rue de la Vrillière, Paris. Sommaire du 17 Novembre 1904.

Le Rhinocéros et les deux panthères, Jean Méphisto. — Une alerte dans la forêt, F. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde : Serpent de poche. Ne crachez pas à terre. Un record postal. Casque-filtre à réservoir, G. T. — Jacques Rodier. Histoire d'un Robinson français. (Illustrations d'Holewinsky) (suite), G. de Wailly. — Double lynchage en Géorgie, Talloires. — Le Globe-Trotter chez Mme Coudreau, G. Dalsème. — Vers l'écueil de Minicoy. Récit d'aventures vécues. (Illustr. de Tofani) (suite), Cte Festetics de Tolna. — Le mois timbrologique. Octobre-Novembre, G. F. Curiosités naturelles : Une épuisette. Fils d'araignée. — Les Carrières coloniales, G. François. — Nos Concours. Concours N° 149 (La devise). **Soixante prix**. Résultats du Concours N° 144 (Proverbes géographiques) Lauréats, M. Sphinx.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1668e livraison (19 Novembre 1904).

Mérites obscurs, par Léon d'Avezan. — Un braconnier, par Auguste Lepage. — Excursions de vacances : Une croisière dans la Méditerranée, par Louis Rousselet. — Le ministre malgré lui. — Un lycée en 1815, par M. E. B. — Sons et vibrations, par Daniel Bellet. — La clef d'or, par Jean Marbel. — Chiffons et chiffonniers, par Pierre de Mériel.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LA NATURE. *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré*, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef ; Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1643, du 19 Novembre 1904.

Laboratoire d'essai des locomotives à l'Exposition de Saint-Louis, par Henry Bougeois. — Du rôle de la couleur et de l'odeur chez les champignons, par V. Brandicourt. — Récentes explorations sur les glaciers de l'Himalaya, par Charles Rabot. — Un procédé de mesure de la vitesse du son dans l'air, par Maurice Lagarrigue. — Vie alpestre, par le Prince Roland Bonaparte. — Attraction des animaux par la lumière, par le Dr L. Laloy. — Les procédés rapides de la géodésie moderne, par Ch.-Ed. Guillaume. — Pince improvisée à manœuvrer les tuyaux, par D. B. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 14 novembre 1904, par Ch. de Villedeuil. — Une larve paradoxale, par A. Acloque.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 6e. — Sommaire du 17 Novembre 1904.

Vsse Nacla : Chronique. — Léopold Sabot : Le Blanc et le Rouge. — Jean Bertheroy : Les trois filles de Pieter Waldorp (suite). — Mathilde Alanic : Ma cousine Nicole (suite). — Capitaine Danrit : La guerre fatale (suite). — Odysse Barot : Le médecin des fous (suite). — Achille Melandri : Bistouri (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Paris, départements, Algérie et Tunisie ; six mois 8 fr., un an 15 fr.

Etranger, union postale : six mois 10 fr., un an 18 fr.

On peut **s'abonner sans frais** dans tous les bureaux de poste.

La Poste Aérienne

A l'occasion de la guerre russo-japonaise, les journaux parlent souvent de dépêches parvenues au quartier général russe par pigeon. Il est intéressant de savoir comment la colombophilie militaire est organisée en France. A ce sujet, l'*Almanach du Drapeau*, cette merveilleuse encyclopédie des choses de l'Armée de Terre et de Mer, dont la sixième année paraît à la Librairie Hachette et qui est indispensable à tous, nous donne des détails d'un intérêt exceptionnel.

Le pigeon voyageur est un auxiliaire de guerre soumis à la réquisition comme les chevaux et les mulets. Le recensement annuel des estafettes ailées est effectué par les maires de toutes les communes. Actuellement nous disposons exactement de 575.000 pigeons. Pour encourager l'élevage, un arrêté du ministre de la guerre du 19 août 1897 organise des concours entre les sociétés colombophiles et accorde des récompenses aux meilleurs éleveurs.

Les Colombiers Militaires comprennent : 1° les colombiers de Paris, où se font les études et expériences concernant l'emploi des pigeons voyageurs et l'instruction du personnel colombophile ; 2° les colombiers installés dans les diverses places désignées par le ministre. Des colombiers mobiles, affectés à certaines formation de cavaleries, seraient en outre organisés en temps de guerre.

Le réseau fixe des colombiers militaires a été organisé de telle sorte que les pigeons n'aient pas à parcourir *plus de 300 kilomètres* entre deux points reliés directement entre eux. Paris, station centrale, qui a dix directions à desservir, communique ainsi directement avec les diverses forteresses de la frontière du Nord, dont la plus éloignée est à 239 kilomètres seulement. Celles-ci sont également reliées entre elles ; mais entre Paris et les forteresses de l'Est la distance est parfois trop longue, aussi deux stations intermédiaires, Châlons-sur-Marne et Langres, ont-elles été organisées. Dans chaque colombier, toutes les opérations sont exécutées, sous la direction d'un chef de service, par des *sapeurs colombophiles*.

Le pigeon est incorporé à l'âge de 3 ans et sert jusqu'à 16 ans. L'État le nourrit généralement de 50 grammes de nourriture journalière : pois, maïs et sel et autres friandises. Sa ration et son entretien reviennent à 0 fr. 50 par mois. Il n'a pas de sou de poche !

On transporte les pigeons, dans des paniers où ils ont été placés la veille, d'abord à 10 kilomètres du colombier et on les lâche entre 5 et 8 heures du matin après leur avoir donné à boire et à manger une heure auparavant ; la distance est portée progressivement à 20, 30, 50, 80, 130, 210 et 300 kilomètres la première année, toujours dans la même direction ; elle est augmentée les années suivantes. Dans la cavalerie, certains cavaliers portent, arrimé sur le dos un panier-transport contenant 6 pigeons et leur nourriture. Des colombiers roulants suivent la troupe et les pigeons les rejoignent quels que soient les déplacements effectués.

Bulletin Financier

La clôture s'est faite dans de moins bonnes conditions que ne pouvait le faire supposer les premiers cours inscrits.

On a parlé, pour justifier le recul des cours et la crainte d'une élévation du taux de l'escompte à Londres, de difficultés dans le règlement de l'incident de Hull et de tension de rapports entre la Russie et l'Angleterre relativement à l'Afghanistan.

Le 3 %, qui avait débuté à 98,50, revient à 98,37.

Le Comptoir National d'Escompte clôture à 624 ; le Crédit Foncier, à 734 ; le Crédit Lyonnais, à 1,149.

Nos chemins ont perdu quelques points.

Le Suez clôture à 4,532.

Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure finit à 88,25 ; l'Italien, à 104,60 ; le Portugais, 64,20.

Le Russe consolidé cote 92,75 ; le 3 % 1891, 75,85.

Le Turc clôture à 87,45 ; la Banque ottomane, 592.

Les obligations 5 % de la Société Française du Port de Rosario sont très fermes à 485. Etant donné qu'un coupon de 12 fr. 50 doit être détaché le 1er janvier, le prix net de ces obligations ressort actuellement à 475 fr.

Sur le marché des Mines, la New-Kaffirs est activement traité à 34 fr.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0 ..... cpt	98	32
Jouissance 1er oct. 1904 tme	98	37
3 0/0 amor. Der. an. 1953. cpt	98	32
Jouiss. 16 oct. 1904.... tme	..	..
Banque de France ..... cpt	3880	..
Action nom. jouis. 27 juin tme	....	..
Banque de Paris ..... cpt	1264	..
500 fr. t. p. jouiss. juil... tme	1265	..
Crédit Foncier ..... cpt	730	..
500 fr. t. p. jouiss. juil.... tme	734	..
Crédit Lyonnais ..... cpt	1147	..
500 fr. t. p. jouiss. 25 sept. tme	1149	..
Société générale. jouis. oct. cpt	629	..
Est ..... cpt	907	..
500 fr. t. p. jouiss. nov... tme	....	..
Paris-Lyon-Méditerranée. cpt	1360	..
500 fr. t. p. jouiss. nov ... ter	1367	..
Midi ..... cpt	....	..
500 fr. t. p. jouiss. juil... tme	....	..
Nord ..... cpt	1790	..
400 fr. t. p. jouiss. juil... tme	1786	..
Orléans ..... cpt	1470	..
500 fr. t. p. jouiss. oct.. tme	1465	..
Ouest ..... cpt	890	..
500 fr. t. p. jouiss. oct.. tme	...	..
Métropolit. 250 f. t. p. juill. tme	575	..
Suez act. 500 f. t. p. j. juil.. tme	4532	..
— 5te civile ..... juil.. cpt	3421	..
Proc. Thomson-Houston. j. tme	838	..
Espagne extér. 4 0/0 oct.. tme	88	25
Russe 4 0/0 1901 ..... sept. cpt	95	70
— 3 0/0 1896.... nov. cpt	75	15
Rio-Tinto.... jouiss. nov. tme	1563	..

MINES D'OR

Rand Mines	281	..
Chartered	47	..
East Rand	220	50

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 23 57 à 24 »» ; déc. 24 »» à 24 25 ; janv.-fév. 24 50 à 24 75 ; 4 prem. 25 »» à 24 75 ; 4 de mars 25 25 à 25 25. Cir. : 4,250. Liq. : 6,750.

Farines (*Fleur de Paris*, les 100 k. net sans esc.). — Cour. 31 50 à 31 75 ; déc. 31 75 à 32 »» ; janv.-fév. 32 25 à 32 50 ; 4 prem. 32 50 à 32 75 ; 4 de mars 32 25 à »» »». Circ. : »». Liq. : 1,350.

Avoines (100 kil. c. s. esc. ; poids 45 à 47 k. à l'hect.). — Cour. 16 25 à 16 50 ; déc. 16 50 à 16 75 ; janv.-fév. 17 »» à 17 25 ; 4 prem. 17 25 à 17 50 ; 4 de mars 17 50 à 17 75. Circ. : »,». Liq. : »,».

Seigles (69/72 k.) les 100 k. net comptant. — Cour. 16 »» à 16 25 ; déc. 16 25 à 16 50 ; janv.-fév. 16 50 à 16 75 ; 4 prem. 17 »» à »» »» ; 4 de mars 17 25 à »» »». Circ. : »». Liq. : 250.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « Une vengeance de comédienne ».

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyage circulaire en Bretagne

A prix très réduits

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest, en vue de faciliter les excursions en Bretagne, délivre toute l'année dans toutes les gares du réseau d'Orléans, aux prix très réduits de **65 francs** en **1re classe** et de **50 francs** en **2e classe**, des billets circulaires, valables **30** jours comprenant le tour de la presqu'île :

Rennes, Saint-Malo, St-Servan, Dinard, St-Brieux, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.

Le voyageur partant d'un point quelconque pour aller rejoindre cet itinéraire, pourra obtenir dans ce but et sur demande faite à la gare de départ, 4 jours au moins à l'avance, un billet de parcours complémentaire de la classe du billet circulaire, et comportant une réduction de **40 0/0**, sous condition d'un parcours minimum de **150 kilomètres**.

La même réduction lui sera accordée après l'accomplissement du voyage circulaire, soit pour revenir à son point de départ initial, soit pour se rendre sur tel autre point qu'il aura choisi.

NOTA. — Le voyage circulaire peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

Voyages dans les Pyrénées

Tarif G. V. no 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursions comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1er ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau (1), Puyôo-Bayonne-Dax, ou Puyôo-Dax, Bordeaux, Paris.

2e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (2), Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

3e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne-Puyôo-Pau (1), ou Puyôo-Pau (1), Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (2), Paris (viâ Montauban-Cahors-Limoges ou viâ Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours (non compris le jour du départ). Prix des Billets : 1re classe, 163 fr. 50 c. — 2e classe, 122 fr. 50 c.

Les billets de parcours additionnels ci-dessus peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet-circulaire, soit à Pau ou à Toulouse-Matabiau, au moment du passage dans ces gares.

Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet-circulaire auquel ils viennent se souder.

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1 600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

(1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Pau à Laruns-Eaux-Bonnes et retour moyennant un supplément de 5 fr. 50 en 1re classe et de 4 fr. en 2e classe.

(2) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Matabiau à Carcassonne et retour, moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1re classe et 9 fr. en 2e classe.

PHARMACIE de la CROIX-ROUGE

BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE THÉATRE

CAHORS

Directeur : **P. GARNAL**

Pharmacien de 1re Classe

Diplômé de l'Ecole supérieure de Pharmacie de Paris, Ancien Pharmacien-adjoint de l'Assistance publique de Paris

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Médicaments de premier choix

Prix les plus réduits

MAISON DE CONFIANCE

Demandez partout les **Lectures de la Semaine, 15 c.** le numéro.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, Boulevard Gambetta

Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

BOURGET DENTISTE

9 — RUE DU LYCÉE — 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 77

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

DEUXIÈME ÉPISODE

MIMI-PRINTEMPS

IX

Pierre Lenoir

Le prix de la location me sembla cher mais il n'y avait pas à choisir.

Cette maison était fort exiguë. Il n'y avait au rez-de-chaussée qu'une grande pièce qué sir Arthur conserva pour lui et dans laquelle nous prenions nos repas, lorsque nous ne mangions pas dehors.

Au premier étage (un premier étage était alors un luxe à Rio), nous avions une grande pièce coupée en deux par une cloison. Le plus curieux, c'est que l'autre chambre était éclairée par une fenêtre et que la pièce du fond était noire.

Peu m'importait d'ailleurs, puisque j'étais aveugle. Ce fut dans cette pièce noire que sir Arthur fit placer un lit pour moi et un berceau pour Noémie.

Je ne pouvais que le remercier de ses soins attentionnés.

Notre propriétaire, qui était Portugats, comprenant le français, venait nous voir quelquefois. Il avait été payé d'avance et largement, mais sans doute ombrageux de sa nature et sachant notre prochain départ, il craignait des avaries pour ses meubles.

Ce détail qui pourrait passer inaperçu, fut cependant ce qui me sauva la vie.

Chaque soir, sir Arthur me donnait des nouvelles du vaisseau et de ce qui se passait en ville à sa connaissance.

Un soir, il rentra plus joyeux que d'habitude. J'en jugeai ainsi à sa parole.

— Monsieur le marquis, me dit-il, un navire à vapeur est entré ce matin en rade. Ma foi, j'ai pensé bien faire et j'ai retenu notre passage sur ce vapeur.

— Vous avez eu raison ; la dépense est une petite chose en pareille circonstance. Arriver, voilà ce qu'il faut.

— C'est ce que je me suis dit, répondit le gentleman, et nous partirons après-demain matin.

Noémie qui s'ennuyait dans sa prison, car c'en était une, sauta de joie.

— Prévenez le propriétaire, dis-je à sir Arthur.

— Je n'y manquerai pas.

Cette nuit-là, je dormis plein d'espoir.

Hélas ! le soleil du jour qui suivit se leva sur un terrible jour.

Durant toute la journée, sir Artnur ne parut pas, ce qui ne me semblait nullement surprenant, à cause des préparatifs de notre départ.

Le soir, il rentra, et me dit :

— Tout est prêt... je pars demain.

Je ne fis pas attention à ce : je pars eemain, et je répondis :

— A quelle heure partons-nous ?

— On lève l'ancre à dix heures ; par conséquent, il faut être sur pied à huit, et à bord du vaisseau à neuf.

— On y sera ! répondis-je.

— Je l'espère bien, fit-il avec un rire qui me sembla étrange. Je ne doutais pas de lui, et j'étais certain qu'il m'instruisait de l'heure..

Toutefois, je dormis fort mal, et Noémie elle-même, pauvre ange, qui ne se doutait de rien, eut le cauchemar toute cette nuit-là.

Lorsque je jugeai qu'il pouvait être jour, soit six heures du matin, car là-bas, ce n'est pas comme en France, l'aurore vient presque à la même heure, je sautai à bas du lit et je m'habillai.

J'allai à la porte, que j'avais laissée ouverte, et que je trouvai formée à clef.

Cela me surprit. C'était la première fois.

Je frappai. Personne ne me répondit.

Le pressentiment d'un malheur traversa mon esprit.

Je me dis tout cela dans l'espace d'une seconde.

Et je frappai de nouveau.

Alors, j'entendis une voix, la sienne, ah ! je respirai ! qui me disait :

— Voilà ? voilà ! il n'est pas encore l'heure.

Cette réponse me rassura pleinement, et je me repentais de mes soupçons lorsque j'entendis la première pièce s'ouvrir et le pas bien connu de mon associé.

J'étais en train d'habiller Mimi, qui, d'ailleurs, s'habillait déjà seule.

Tout à coup j'entendis un bruit inaccoutumé.

Au lieu de la porte, ce fut comme un vasistas qui s'ouvrit dans la cloison.

— Qu'est-ce que cela ? m'écriai-je.

— Cela, c'est moi ! répondit une voix qui avait du rapport avec celle de sir Arthur, mais sans acent anglais.

— Vous ! qui vous ?

— Moi ! reprit la même voix.

— Pourquoi n'entrez-vous pas ?

— Parce que je suis bien ici pour ce que j'ai à vous dire, et parce que vous êtes mieux encore où vous êtes pour ce que vous avez à entendre.

— Voyons, vous êtes sir Goodweston !

— Oui et non.

— Que signifie cette réponse ?

— Elle signifie, Monsieur le marquis de Champcueil, que vous ne vous doutiez pas de mourir à Rio-de-Janeiro, et que cependant c'est ici que vous mourrez.

Sir Arthur m'avait-il abandonné ? Partait-il seul sur ce vapeur qui me semblait le salut ? Allait-il en France ou en Angleterre me voler une part de nos bénéfices ?

Je croyais avoir mal entendu. Cette menace inattendue réveillait toutes mes craintes et me donnait le frisson.

Machinalement, je serrai Noémie dans mes bras.

Sir Arthur fit entendre un petit rire sec.

— Marquis ! dit-il, combien donnerais-tu du comte de Chavenay, de tes amis Favrol et Berthault ?

— Je ne comprends pas...

— Non, parce que tu ne sais pas qu'ils sont morts de ma main.

Quelque chose comme un nuage pesait sur ma mémoire. Cette voix vibrante, cruelle, je la connaissais. Oui, mais je ne pouvais dire le nom de celui qui la faisait vibrer.

On aurait dit qu'il comprenait mon angoisse ou qu'il devançait ma pensée.

— Tu te demandes qui je suis ? dit-il.

— Oui, qui tu es, je veux le savoir.

— Sois donc satisfait. Je suis, depuis cinq ans, sir Arthur Goodweston, demain, je serai Thomas Rupert, autrefois, j'étais un jeune homme aimant et paisible, fils d'un notaire de Besançon.

— Pierre Lenoir ! m'écriai-je.

— Pierre Lenoir, tu l'as dis ; Pierre Lenoir l'offensé, Pierre Lenoir le vengeur.

Ici l'aveugle fit une pause.

Le commandant Bitter respira et aspira un nouveau bitter-curaçao.

Gontran dit simplement :

— Je m'y attendais.

Quand à Bernard, il murmura :

— Cet homme ! toujours cet homme.

Un bruit de voiture se fit entendre dans la cour, bruit auquel ils ne prirent pas garde et l'aveugle reprit aussitôt :

— Je touche à la fin de ma dramatique histoire. J'étais en face et à la merci de Pierre Lenoir, du fiancé de la Rose du Jura, du jeune homme que nous avions réellement et cruellement mystifié.

Je pensai à tout cela, mais en somme, le crime de jeunesse n'était pas si horrible, et moi qui avais vu tant de femmes, changer d'amants, j'avais toujours pris la chose en riant.

Pierre ne riait pas, lui.

Il me dit simplement :

— Georges de Champcueil, mon ancien ami, je suis pressé, pas de phrases, écoutez-moi et jugez.

(*A suivre.*)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

(SERVICE D'HIVER 1904-5)

De Paris à Toulouse par Cahors

		17 DIRECT. 1re, 2e, 3e class.	5 (1) EXPRESS. 1re classe	23 (3) EXPRESS. 1re classe.	35 DIRECT. 1re, 2e, 3e class.	1125 OMNIBUS 1re, 2, 3e classes
PARIS (Aust.)	départ.	3 »s.	10 31m.	9 12s.	11 14s.	—
LIMOGES	arrivée.	2 1 matin.	4 38	3 11 matin	9 2	—
	départ.	3 34	4 46	3 20	9 29	—
BRIVE	arrivée.	6 35	6 33 soir.	4 52	12 27	—
	départ.	6 45	7 1	4 59	1 12	7 18
Gignac-Cressensac		7 20	—	—	1 47	7 56
SOUILLAC	arrivée.	7 40	7 39	5 35	2 7	8 17
	départ.	7 45	7 40	5 37	2 10	8 30
CAZOULÈS	arrivée.	7 52	—	—	2 17	8 37
	départ.	7 53	—	—	2 18	8 39
Lamothe-Fénelon		8 9	—	—	2 34	8 54
Nozac		8 19	—	—	2 44	9 5
GOURDON		8 31	8 8	6 2	2 56	9 17
Saint-Clair		8 40	—	—	3 5	9 27
Dégagnac		8 51	—	—	3 16	9 39
Thédirac-Peyrilles		9 2	—	—	3 27	9 51
Saint-Denis-Catus		9 13	—	—	3 38	10 2
Espère		9 22	—	—	3 47	10 12
CAHORS	arrivée.	9 32	8 47	6 38	3 57	10 23 soir
	départ.	9 41	8 53	6 43	4 5	1131 — 7 30 matin
Sept-Ponts		9 51	—	—	4 16	7 42
Cieurac		10 5	—	—	4 32	7 59
Lalbenque		10 12	—	—	4 40	8 8
Caussade		10 45	9 35	7 20	5 15	8 45
MONTAUBAN	arrivée.	11 19	10 2	7 46	5 55	9 27
TOULOUSE	arrivée.	12 13	10 49s.	8 38	7 51	—

De Toulouse à Paris par Cahors

		42 (4) EXPRESS 1re classe.	16 (2) EXPRESS 1re 2e 3e class.	1140-1128 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.	1132 (*) DIRECT 1re, 2e, 3e cl.	4 EXPRESS 1re, 2e, 3e cl.	1126 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.	1136 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.	40 OMNIBUS 1re, 2e, 3e cl.
TOULOUSE	d.	1 »s.	2 43s.	3 18s.	5 45s.	8 40s.	—	9 16m	6 5m
MONTAUBAN	d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	10 53	7 20
Caussade		—	4 1	5 20	8 11	9 53	—	11 33	8 1
Lalbenque		—	—	6 9	8 52	—	—	12 13s.	8 43
Cieurac		—	—	6 19	9 1	—	—	12 22	8 52
Sept-Ponts		—	—	6 33	9 13	—	—	12 34	9 4
CAHORS	arr.	2 45	4 38	6 42	9 21	10 30	—	12 42	9 12
	dép.	2 49	4 49	6 52	—	10 36	5 57m	—	9 29
Espère		—	—	7 5	—	—	6 11	—	9 41
St-Denis-Catus		—	—	7 19	—	—	6 25	—	9 54
Thédirac-Peyril.		—	—	7 33	—	—	6 41	—	10 7
Dégagnac		—	—	7 42	—	—	6 50	—	10 16
Saint-Clair		—	—	7 52	—	—	6 59	—	10 25
GOURDON		—	5 31	8 7	—	11 19	7 17	—	10 38
Nozac		—	—	8 16	—	—	7 26	—	10 46
Lamothe-Fénel.		—	—	8 25	—	—	7 36	—	10 55
CAZOULÈS	a.	—	—	8 37	—	—	7 48	—	11 7
	d.	—	—	8 38	—	—	7 50	—	11 8
SOUILLAC	a.	3 47	5 52	8 46	—	11 43	7 58	—	11 15
	d.	3 48	5 57	8 51	—	11 44	8 7	—	11 18
Gignac-Cressens.		—	—	9 21	—	—	8 37	—	11 44
BRIVE	a.	4 24	6 33	9 56	—	12 21m.	9 11	—	12 12 soir
	d.	4 28	7 »	—	—	12 28	—	—	12 50
PARIS (A.)	arr.	11 51m.	4 14m.	—	—	8 34	—	—	11 16

1 et 2) 2e classe, pour 200 kilomètres minimum ; 3e classe pour 300 kilomètres.
3 et 4) 2e classe, pour 300 kilomètres minimum ; 3e classe, pour 400 kilomètres.
(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	(3e cl.)					
CAHORS. — dép.	6 5 matin	7 28 matin	12 49 soir	7 soir		
Mercuès	6 19 matin	7 50 matin	1 3 soir	7 14 soir		
Douelle (*Arrêt*)	6 23	—	1 7	7 18		
Parnac	6 30	8 9	1 14	7 26		
Luzech	6 36	8 20	1 20	7 32		
Castelfranc	6 49	8 46	1 32	7 46		
Prayssac (*Arrêt*)	6 52	—	1 35	7 49		
Puy-l'Evêque	7 1	9 11	1 43	8 1		
Duravel	7 8	9 25	1 50	8 8		
Soturac-Touzac	7 16	9 37	1 58	8 16		
Fumel	7 25	10 2	2 7	8 27		
LIBOS	7 31	10 9	2 13	8 33		
PARIS	11 16s	—	4 14m	8 23s		

De Libos à Cahors

PARIS (Aust.)	8 5s.	11 14 soir	7 41m. soir
LIBOS. dép.	7 55 matin	3 17 soir	9 9 soir
Fumel	8 1 matin	3 24	9 15 soir
Soturac-Touzac	8 11	3 34	9 25
Duravel	8 18	3 41	9 32
Puy-l'Evêque	8 25	3 48	9 39
Prayssac (*Arrêt*)	8 32	3 55	9 46
Castelfranc	8 39	4 »	9 51
Luzech	8 50	4 10	10 1
Parnac	8 58	4 18	10 9
Douelle (*Arrêt*)	9 3	4 23	10 14
Mercuès	9 8	4 28	10 19
CAHORS. — Ar.	9 20	4 40s.	10 31s.

Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac

PARIS (Aust.)	départ.	8h 5s.	»	11h 14	10h 31m
St-Denis-les-Martel		5 46 matin	10 1 matin	1 52 soir	7 37 soir
Vayrac		5 54 matin	10 29 matin	2 1 soir	7 45 soir
Bétaille	(arrêt).	5 58	»	2 5	7 49
Puybrun		6 6	11 »	2 13	7 57
Bretenoux-Biars		6 18	11 13	2 23	8 7
Port-de-Gagnac		6 25	»	2 30	8 14
Laval-de-Cère		6 35	»	2 38	8 22
Lamativie		6 55	»	2 58	8 42
Siran	(arrêt)	7 11	»	3 14	8 58
La Roquebrou		7 26	»	3 30	9 13
AURILLAC	arrivée.	8 9	»	4 11	9 52

Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris

AURILLAC	départ.	4h 32 matin	»	9h 27 matin	3h 9 soir
La Roquebrou		5 14 matin	»	10 7 matin	3 52 soir
Siran	(arrêt)	5 27	»	10 20	4 5
Lamativie		5 44	»	10 37	4 22
Laval-de-Cère		6 2	»	10 55	4 40
Port-de-Gagnac		6 10	»	11 3	4 48
Bretenoux-Biars		6 19	7 41	11 15	4 58
Puybrun		6 30	8 5 matin	11 24	5 7
Bétaille	(arrêt).	6 36	»	11 30	5 13
Vayrac		6 41	8 31 matin	11 36	5 20
St-Denis-les-Martel		6 48	8 42	11 43	5 27
PARIS (Aust.)	arrivée.	»	»	11 16s.	4 14m.

Nota. — Les jours de foires à Aurillac un train part d'Aurillac à 5 h. 5 soir et arrive à St-Denis à 7 h. 19 soir.

Le Buisson à St-Denis-près-Martel.

Le Buisson	dép.	»	6 35 matin	11h 1	3 30	7h 30
Sarlat		7h » matin	7 33 matin	12 »	4 40	8 43 soir
Cazoulès		7 41 matin	═══	12 41	5 24 soir	9 25
Souillac		8 1	10 30 matin	12 54	6 2	9 33
Le Pigeon		8 15	11 3 matin	1 8 soir	6 17	»
Baladou	Arrêt	8 19	»	1 12	6 21	»
Martel		8 26	11 33	1 20	6 29	»
St-Denis-p.-M.	ar.	8 36	11 50	1 30	6 40	»

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M.	d.	»	6h 56 matin	»	12h 15 soir	7h 47 soir
Martel		»	7 10 matin	»	12 29	8 1
Baladou	Arrêt	»	7 16	»	12 35	8 7
Le Pigeon		»	7 21	»	12 40	8 12
Souillac		6h 5 matin	7 31	9h 9 matin	1 10	8 45
Cazoulès		6 13 matin	═══	9 18 matin	1 21	8 55
Sarlat		6 53	5 35 matin	10 »	2 23	9 40
Le Buisson	ar.	»	6 30 matin	»	3 21	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

			EXPRESS			EXPRESS	
TOULOUSE	dép.	4h 55 matin	6h 52 matin	12h 46 soir	4h 1 soir	»	12h 25 matin
CAPDENAC	arr.	9 55 matin	10 20 matin	4 1 soir	8 49 soir	»	6 25 matin
	dép.	10 11	10 35	4 9	9 13	4 35 soir	6 45
FIGEAC		11 1	10 47	4 21	9 28	4 55 soir	8 »
Le Pournel		11 45	»	»	9 53	═══	8 22
Assier		12 15 soir	11 10	4 45	10 7	»	8 35
Gramat		12 55 soir	11 29	5 6	10 29	3 54 soir	9 »
Rocamadour (1)		1 26	11 40	»	10 41	» matin	9 24
Montvalent		1 57	»	5 31	10 58	4 30	9 45
St-Denis-p.-Martel	ar.	2 12	12 1 soir	5 41	11 8	4 45	9 56
	dép.	2 26	12 3 soir	5 48	11 12	4 51	10 5
Quatre-Routes		2 46	12 12	5 57	11 21	5 22	10 19
Turenne		3 12	»	6 6	11 30	5 49	10 33
BRIVE	ar.	3 59	12 37	6 27	11 55	6 29	11 2
PARIS (Aust.)	ar.	»	11 16	4 14m	8 23m	»	» »

1 Ce train ne s'arrête à Rocamadour que du 1er mai au 31 octobre.

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

		EXPRESS		EXPRESS		
PARIS (Aust.)	dép.	10h 31m	9h 12s.	8 5s.	»	11h 14
BRIVE	dép.	6 43 soir	8 1 matin	4 39 matin	»	12 53 soir
Turenne		7 8	8 26 matin	» »	»	1 18 soir
Quatre-Routes		7 16	8 37	5 8	»	1 28
St-Denis-près-Martel	arr.	7 24	8 45	5 16	»	1 36
	dép.	7 27	8 51	5 22	»	1 42
Montvalent		7 39	9 4	» »	»	1 56
Rocamadour (1)		7 57	9 25	» »	»	2 15
Gramat		8 9	9 41	6 »	»	2 30
Assier		8 28	10 2	6 20	»	2 51
Le Pournel		8 37	10 12	» »	»	3 1
FIGEAC		8 55	10 33	6 45	5 13 soir	3 21
CAPDENAC	arr.	9 6	10 47	6 56	5 26 soir	3 35
	dép.	9 14	11 5	7 14	»	4 2
TOULOUSE	arr.	12 23m	3 52s.	10 59	»	8 28

1 Ce train ne s'arrête à Rocamadour que du 1er mai au 31 octobre.

De Cahors à Capdenac

CAHORS. — dép.	7 11 matin	1 27 soir	6 47 soir
Cabessut, halte	7 20 matin	1 36	6 56 soir
Arcambal	7 31	1 47	7 5
Vers	7 40	1 56	7 13
Saint-Géry	7 49	2 4	7 21
Conduché	8 2	2 17	7 32
Saint-Cirq, halte	8 9	2 24	7 38
St-Martin-Labouval	8 21	2 33	7 45
Calvignac, halte	8 29	2 41	7 51
Cajarc	8 43	2 55	8 2
Montbrun, halte	8 54	3 6	8 11
Toirac	9 4	3 16	8 19
Lamadeleine	9 17	3 29	8 30
CAPDENAC. — Ar.	9 29	3 41	8 41
PARIS (Aust.)	11 16	4 14	8 23

De Capdenac à Cahors

PARIS (Aust.)	8 5s.	9 12s.	11 14s.
CAPDENAC. — Dép.	7 23 matin	11 9 matin	5 39 soir
Lamadeleine	7 34 matin	11 21 matin	5 51 soir
Toirac	7 44	11 33	6 3
Montbrun, halte	7 52	11 42	6 12
Cajarc	8 2	11 55	6 24
Calvignac, halte	8 12	12 6 soir	6 35
St-Martin-Labouval	8 20	12 14 soir	6 44
Saint-Cirq, halte	8 28	12 23	6 53
Conduché	8 34	12 30	7 »
Saint-Géry	8 48	12 45	7 20
Vers	8 53	12 51	7 26
Arcambal	9 1	1 »	7 35
Cabessut, halte	9 11	1 11	7 46
CAHORS. — Ar.	9 19m	1 19	7 54

De Sarlat à Gourdon

SARLAT	9 » matin	1 29 soir	8 31 soir
Carsac	9 11 matin	1 44 soir	8 42 soir
Grolejac	9 19	1 54	8 50
St-Cirq-Madelon	9 24	2 1	8 55
Payrignac (arr.)	9 31	—	9 1
GOURDON	9 41	2 18	9 10

De Gourdon à Sarlat

GOURDON	7 35 matin	11 38 matin	4 50 soir
Payrignac (arr.)	7 44 matin	11 47 matin	--
St-Cirq-Madelon	7 51	11 54	5 6
Grolejac	7 56	11 59	5 14
Carsac	8 6	12 13 soir	5 28
SARLAT	8 17	12 24 soir	5 42